



Priorités de la Mutualité et réponses des politiques

pages 8 - 9 et éditorial p.16

SOCIAL

Quand la loi
exclut certains
assurés sociaux

page 2

À SUIVRE

L'estime de soi
ne se construit pas
en solo

page 3

SOCIÉTÉ

Des enfants
ont vaincu
le cancer

page 6

SANTÉ

Encore trop
de sel dans
l'alimentation

page 7

VOTRE RÉGION

Les infos
et conseils de
votre mutualité

pages 14-15

INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Quand la loi exclut certains assurés sociaux

Pour bénéficier d'indemnités d'incapacité de travail, il faut notamment avoir été jugé apte au travail lors de son entrée sur le marché de l'emploi. Tout en restant très minoritaires, les refus d'indemnisation sur base de cette condition ont tendance à augmenter. Des situations souvent singulières et pénibles sur le plan humain et social qui ont interpellé le service social de la Mutualité chrétienne et l'asbl Altéo.

Josiane, 29 ans, vit seule. Elle a obtenu avec difficultés un graduat en chimie en raison de multiples hospitalisations durant ses études. Demandeuse d'emploi indemnisée, elle a cherché désespérément du travail pendant des années. Hospitalisée suite à une grave dépression, elle est diagnostiquée comme atteinte de troubles bipolaires et introduit un certificat d'incapacité à sa mutualité. Après quelques semaines, le verdict tombe: elle ne peut bénéficier d'indemnités car elle n'a jamais travaillé et n'a donc pu démontrer son aptitude à travailler. Une demande d'allocation pour personnes handicapées est en cours, avec l'aide du service social.

Christophe, 24 ans, diplômé de l'enseignement inférieur professionnel, a eu un parcours scolaire difficile. Après plusieurs stages "qualifiants" et une petite expérience professionnelle dans l'entreprise familiale, il s'inscrit comme demandeur d'emploi et bénéficie d'allocation d'attente sur base de ses études. Atteint d'une maladie génétique rare entraînant des difficultés sociales et comportementales, il introduit un certificat médical à sa mutualité à la suite d'un état de fatigue excessif. Son état antérieur est évoqué par l'INAMI en raison de ses problèmes médicaux pouvant expliquer ses difficultés scolaires et d'insertion dans l'emploi. Il est dès lors renvoyé vers le chômage...

Ces situations (avec noms d'emprunt), que nous avons choisies volontairement limitées pour introduire le débat, sont plus fréquemment qu'hier rapportées aux services sociaux de la Mutualité chrétienne.

Les travailleurs sociaux sont ainsi plus souvent interpellés par des membres à qui la reconnaissance d'une incapacité de travail a été refusée en conséquence de la référence faite à la notion d'état antérieur (1). Cette question ne laisse pas non plus indifférents les médecins-conseils des mutualités ni les experts désignés par les instances juridiques dans le cadre des litiges aboutissant devant les juridictions du travail, loin de là.

Le 5 mai dernier, la Mutualité chrétienne et Altéo, mouvement des personnes malades, valides et handicapées, ont d'ailleurs organisé ensemble une journée d'étude à Namur pour faire le point sur cette question et proposer des pistes d'action pour sortir par le haut des difficultés actuelles vécues sur le terrain.

De quoi s'agit-il ?

Pour être reconnu incapable de travailler et bénéficier d'une indemnité d'incapacité de travail dans le régime des salariés, le travailleur doit remplir trois conditions. Premièrement, il doit avoir cessé toute activité (2). Deuxièmement, son incapacité de travail doit être la conséquence directe du début ou de l'aggravation de lésions ou de troubles fonctionnels.

Et troisièmement, ces lésions et troubles doivent entraîner une réduction de la capacité de gain à un taux égal ou inférieur au tiers de ce qu'une personne de même condition et de même formation peut gagner par son travail.

Ces trois conditions sont inscrites dans le fameux article 100§1. Un article central sur lequel doit se baser le médecin-conseil de la mutualité, appelé à se prononcer lorsqu'il reçoit un certificat d'incapacité de travail d'un assuré, pour quelque raison que ce soit.

«En fait, c'est en 1982 qu'a été introduite dans la législation l'exigence d'un lien de causalité direct entre les troubles et/ou lésions et l'arrêt de travail», précise Etienne Laurent, médecin-conseil à la Direction médicale de l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes (ANMC). Dans un contexte de crise et après plusieurs arrêts de la Cour de Cassation, le gouvernement fédéral visait à exclure du régime de l'assurance soins de santé invalidité (ASSI) les personnes souffrant de problèmes de santé antérieurs à leur arrivée sur le marché du travail et qui, en définitive, n'avaient jamais été aptes à travailler.

Cette précision légale n'a pourtant pas changé les pratiques pendant de très nombreuses années. Mais depuis 1995, en conséquence d'une attention plus particulière de l'INAMI sur cette question, les exclusions de personnes en incapacité de travail sur la base de cette notion d'état antérieur sont en augmentation. De même que les recours devant les tribunaux du travail. Mais force est de constater que la jurisprudence actuelle confirme le plus souvent ces exclusions.

Un profond malaise

«Au travers des différents témoignages, apparaît un net sentiment de malaise chez les intervenants sociaux et médicaux», précise Serge Jacquinet, Responsable du service social à l'ANMC. En effet, dans certains cas, l'exclusion vient après 10 ans de chômage ou d'invalidité, à l'occasion d'un incident de parcours: hospitalisation, accident, changement d'organisme assureur, convocation au Conseil médical de l'invalidité de l'INAMI (3). Dans les situations que nous avons relevées, la moyenne d'âge est de 30 ans! Il ajoute: «L'application stricte de l'article 100 représente souvent un risque de faire glisser les personnes de la sécurité sociale (assurance soins de santé et invalidité, chômage) vers l'aide sociale (allocations pour handicapés, revenu d'intégration) où il y a enquête sur les revenus». Ces décisions sont donc lourdes de conséquences sociales et

Très souvent, les personnes exclues en raison de leur état antérieur ont des problèmes de santé mentale.

Dans certains cas, l'exclusion vient après 10 ans de chômage ou d'invalidité.



Juger qu'une personne avait une "capacité de gain" au moment de son entrée sur le marché du travail n'est pas chose aisée pour le médecin-conseil.

financières pour les personnes. Sans parler de l'imbrroglio administratif auquel elles devront faire face, bien souvent rejetées d'un organisme social à un autre, les systèmes d'aide sociale n'intervenant de toute façon que lorsqu'ils ont la garantie que les droits à la sécurité sociale sont épuisés...

L'augmentation des situations d'exclusion liées à l'article 100 s'expliquerait en partie par le fait

que l'assurance chômage fait ressurgir des situations d'absence de réelle disponibilité sur le marché du travail qui s'y trouvaient cachées depuis des années. «Dans ce secteur, certaines situations limites ont été tolérées en créant une catégorie particulière de chômeurs (ceux pour qui est mise entre parenthèse leur obligation de chercher un emploi pour raison de santé avec plus de 33% d'incapacité) ou simplement par l'absence de vérification de l'aptitude au travail lors de l'admission au chômage», observe Serge Jacquinet. Mais cette situation tend à changer avec l'instauration des plans d'accompagnement à destination prioritaire des jeunes demandeurs d'emploi. Un constat partagé par Paul Palsterman, juriste au service juridique de la CSC, qui confirme que depuis que l'ONEm s'occupe de manière plus active des chômeurs et s'intéresse davantage à leurs aptitudes au travail, certains sont exclus du chômage et renvoyés vers leur mutualité.

Des personnes fragilisées

«C'est un drame lorsqu'on se trouve face à des jeunes adultes dont le parcours est jalonné de difficultés scolaires et familiales et qui n'ont jamais vraiment pu s'insérer sur le marché du travail en raison de problèmes de santé au sens large. Phobies sociales, dépressions, assuétudes, problèmes psychiatriques plus ou moins graves... autant de situations parmi d'autres auxquelles nous sommes confrontés dans

notre travail», témoigne Geneviève Monville, Médecin-conseil principal à la MC de Liège et à la MC de Verviers et d'Eupen. Souvent refoulés du chômage, sans expérience professionnelle probante, ils ne peuvent

être considérés comme invalides au sens de la loi. Mais nous sommes bien démunis par rapport à ces situations, d'autant que le contexte économique et les exigences du marché de l'emploi ne sont pas favorables pour ces personnes fragilisées.

Très souvent, les personnes exclues de l'ASSI en raison de leur état antérieur ont des problèmes de santé mentale où l'incapacité au travail est particulièrement difficile à évaluer, notamment lorsque les pathologies se manifestent au début de l'âge adulte. «Pourquoi les personnes souffrant de problèmes "psy" au sens large posent-elles si souvent problème pour la reconnaissance de leur incapacité?» s'interrogent des travailleurs sociaux de la MC qui ont travaillé ce sujet dans une commission "signal". Et de conclure: «Si chacun doit prouver sa capacité de gain et donc s'adapter au marché du travail et à son évolution, la société ne doit-elle pas, elle aussi, prouver sa capacité à intégrer les personnes fragilisées, en les reconnaissant pleinement dans leurs efforts d'insertion et en leur proposant des mesures adaptées, tant en ce qui concerne la formation et l'emploi que l'intégration sociale au sens large?»

Joëlle Delvaux

Des propositions concrètes

- Pour évaluer si la personne qui fait une demande d'indemnité avait une capacité de gain suffisante au moment d'entrer sur le marché de l'emploi, le médecin-conseil se base sur une série d'éléments comme l'existence de contrats de travail, le type d'études réalisés, la rentrée de bons de cotisations à la mutualité, etc. Cet exercice est souvent difficile surtout quand la question se pose des années après l'entrée sur le marché du travail. Le médecin-conseil ne dispose pas toujours de toutes les informations qui lui permettraient d'y voir clair. Les stages, le travail d'étudiant, l'occupation sans contrat de travail dans l'entreprise familiale peuvent-ils être pris en compte? L'inscription au chômage est-elle une preuve que la personne ait eu une capacité de gain? Pas au sens de la jurisprudence. Les médecins-conseils ont bien des balises mais il subsistent toujours des situations limites. «Il serait préférable de fixer légalement à 18 ans le moment où l'on juge la capacité de gain de la personne en lieu et place de cette notion d'entrée sur le marché qui est très floue et peut tellement varier d'une personne à l'autre», propose Etienne Laurent, médecin-conseil à la direction médicale de l'ANMC. Un critère uniforme est d'autant plus important que de nombreuses maladies psychiques comme la schizophrénie ou les troubles bipolaires commencent ou se révèlent au début de l'âge adulte.

- Actuellement, les personnes sont bien souvent renvoyées d'un organisme à l'autre et n'arrivent pas à s'y retrouver dans le dédale administratif pour faire valoir leurs droits. Créer un guichet unique permettrait d'éviter ces parties de ping-pong qui laissent les personnes dans l'insécurité durant des mois, voire des années.

JD

(1) Article 100 de la loi relative à l'assurance soins de santé et indemnités, coordonnée le 14-07-1994.
 (2) Moyennant l'accord préalable du médecin-conseil de la mutualité, une personne en incapacité de travail peut, dans certains cas, exercer une activité à temps partiel ou un travail volontaire.
 (3) A la fin de la première année d'incapacité de travail, c'est le Conseil Médical de l'Invalidité de l'INAMI qui prend la décision d'accepter ou de modifier la proposition du médecin-conseil quant à la durée de l'invalidité, aux perspectives de réinsertion... Pour ce faire, il peut demander des explications complémentaires au médecin-conseil ou convoquer la personne devant un collège de trois médecins.

A SUIVRE...

L'estime de soi ne se joue pas en solo

“En finir avec Cosette, Narcisse et Caliméro”, voilà le programme bien intrigant auquel conviait tout récemment Parole d'enfants (1). Active en faveur des enfants victimes d'abus sexuel et de leur famille, l'association mettait en débat le fameux principe de l'estime de soi. Un aspect central pour tout individu, de l'avis de nombre de psychothérapeutes et d'intervenants sociaux. Un ressenti qui ne peut se construire que dans le lien et la reconnaissance sociale.

Au regard du taux de participation aux deux journées d'études, le sujet intéresse, interpelle et ne manque pas de résonner particulièrement auprès des professionnels qui accompagnent ici des jeunes filles anorexiques en proie à un désir de perfection inatteignable, ou des adultes alcooliques fuyant une estime d'eux-mêmes effondrée, là des victimes d'abus sexuel atteintes dans leur corps et leur image d'eux-mêmes, ou des personnes déconsidérées en souffrance. Cependant, l'idée d'« entretenir une relation plus amicale avec soi-même et plus sereine avec les autres » séduit tout un chacun, professionnels de l'aide ou simples citoyens.

« D'abord, il y a ceux qui ne se posent pas de questions, qui ne s'observent pas, qui ne se prennent pas la tête mais qui se comportent avec eux-mêmes comme avec un déchet : ils se négligent, se font du mal, connaissent des échecs répétés et n'ont jamais vraiment imaginé qu'ils méritaient autre chose. De l'autre côté, il y a ceux qui se jugent, se mesurent, se comparent... et se trouvent toujours plus laids, plus stupides, plus méprisables que les autres. Leurs grandes réussites ne comptent pas, en tout cas pas autant que leurs petits échecs ! Hypersensibles au jugement d'autrui, leur faible estime d'eux-mêmes tourne à l'obsession. » Ainsi s'esquissait le panorama des mésestimes de soi, sur lequel allaient prendre place les journées de conférences.

De la valeur que l'on s'octroie

Mais qu'est-ce donc l'estime de soi ? Elle n'est pas une mesure sonnante et réverbérante, l'estimation de la valeur, des mérites, d'une personne comme d'une marchandise. Bien entendu, c'est au-delà de l'aspect littéral aux accents marchands que les utilisateurs du concept placent l'estime de soi. Connaissance de soi, conscience de ses forces, de ses qualités, de ses habiletés, sentiment d'appartenance à un groupe, sentiment de compétence, sont aux yeux de Germain Duclos, formateur et chargé de cours à l'Université de Sherbrooke (Québec), autant de composantes de cette estime. Il y voit « un passeport pour la vie », parce qu'elles constituent une réserve consciente des forces qui aident à surmonter les épreuves.

L'estime de soi a adopté des accents particuliers dans notre monde contemporain, remarque le psychiatre, Christophe André, auteur de « Imparfait, libres et heureux » : « La valorisation de l'individu, qui a pris de l'ampleur au XIX^e siècle pour culminer dans notre société de consommation, nous donne une grande liberté de choix. Mais la contrepartie, c'est que cette autodétermination est pesante, d'autant que le niveau d'exigence de la société à l'égard de l'individu s'accroît : il faut être de plus en plus beau et performant. » Or l'existence est faite de mouvements qui vont du négatif vers le positif, et inversement, comme le précisent les auteurs

d'une fiche santé à destination des étudiants de l'UCL (2). Ainsi, « la culture actuelle de la bonne estime de soi, de la pensée positive à tout prix suscite, lors d'une difficulté, le désir d'une plus grande confiance en soi, comme si nous ne pouvions plus nous permettre de vivre des moments difficiles, d'avoir et d'exprimer des pensées négatives ». Les conseils des uns et des autres sont variés : ne pas dramatiser les échecs, ne pas se faire avoir par les pubs et les modes, s'accepter comme imparfait, arriver à penser à autre chose qu'à soi...

Au regard des autres

Si l'estime de soi fluctue en fonction du regard que chacun porte sur soi, elle est influencée également par le regard des autres et par la perception que nous avons de ce regard. Christophe André parle d'un « sociomètre ». Ainsi, tout au long de la vie, l'estime de soi se construit. A l'enracinement de la confiance dans l'enfance, vient s'ajouter la reconnaissance par les autres (parents, professeurs, amis, collègues, employeurs...). Aux racines - que certains disent précoces - de la conscience de ses ressources, viennent se greffer les appréciations des autres au fil du temps.

Vincent de Gaulejac, sociologue clinicien (3), va un pas plus loin encore. Se penchant sur l'inverse de l'estime de soi, c'est-à-dire la honte et la souffrance qu'elle entraîne, il évoque le regard social humiliant parfois, l'intériorisation d'une image négative qui peut peser sur l'individu. La honte naît sous le regard d'autrui et n'est pas sans rapport avec les normes sociales. Aujourd'hui, celui qui paie ses impôts et joue la carte de la solidarité n'est, par exemple, pas valorisé autant que celui qui accumule les stock-options. De quel côté est l'excellence aujourd'hui ?, questionne Vincent de Gaulejac, un rien provocateur. Et d'évoquer notamment les personnes que l'on définit par la négative : les sans papiers, les sans emploi, les sans abri... De son point de vue, il y a glissement : des problèmes sociaux sont psychologisés, renvoyés vers l'individu dans son rapport à lui-même, sans égard pour les causes socio-économiques de sa situation. De la relative objectivité d'une question sociale, on entre dans la subjectivité du vécu personnel. Plutôt que de dénoncer, de nombreuses personnes intériorisent.

Ateliers, groupes de paroles et formations... de plus en plus d'initiatives s'emparent des mésestimes, collectivement. Ainsi, le mouvement des femmes rurales (ACRF) qui a mené campagne autour d'un « zeste d'estime », affirme son rôle en tant qu'association dans la construction de l'estime de soi. « Parce que solidarité rime avec solidarité », avance l'ACRF. Elle invite à porter d'abord un regard plus indulgent sur soi. Et de considérer, comme le dit Univers Santé (2), que le soutien mutuel renforce la confiance en soi.

Catherine Daloz

Un début pour les trajets de soins

Alors que le nouveau dispositif “trajets de soins” était annoncé pour certains diabétiques et insuffisants rénaux, depuis quelques mois, il prendra véritablement corps à partir du 1^{er} juin pour les insuffisants rénaux d'abord. Pour les diabétiques, la Ministre de la Santé publique et les partenaires médico-mutualistes annoncent un report de la mise en œuvre au 1^{er} septembre.

En ce début juin, les trajets de soins concernent donc certains patients insuffisants rénaux, en fonction de critères établis par la Commission médico-mutualiste. Il leur sera possible de signer une forme de convention avec leur médecin généraliste et un médecin spécialiste, en tripartite, en vue d'organiser le traitement, d'assurer le suivi de la maladie. Le dispositif des trajets de soins porte en filigranes le souhait d'améliorer la qualité de la prise en charge. Il est conçu comme un outil pour une meilleure organisation du suivi des patients, pour une meilleure collaboration également

entre les différents intervenants, en ce compris le patient, premier acteur des soins.

La Mutualité chrétienne a déjà mis en ligne les informations plus précises au sujet des trajets de soins (www.mc.be/trajetdesoins) en répondant à ces questions : quelles sont les personnes vraiment concernées, qu'implique l'entrée dans un “trajet de soins”, quels sont les objectifs, les avantages à s'y engager ?

Plus d'infos, dès à présent sur www.mc.be/trajetdesoins

L'attestation de soins, un outil stratégique

Les attestations de soins utilisées par la Mutualité pour rembourser les membres peuvent connaître une deuxième vie et servir de source d'informations pour améliorer les soins de santé. Tout en garantissant le respect de la protection de la vie privée des patients.

Les “attestations de soins donnés”, ces feuillets orange, verts, bleus, blancs... glissés dans les boîtes aux lettres de la Mutualité, circulent chaque année par dizaines de millions. Une armée de collaborateurs se charge dans tous les bureaux des mutualités de lire et d'encoder ces données jour après jour. Viennent en outre s'y ajouter les factures électroniques des hôpitaux, des laboratoires, des pharmacies, des praticiens de l'art infirmier à domicile... Ce qui représente, pour la seule Mutualité chrétienne, plus d'un million de lignes de facturation par jour en moyenne. Soit pour toutes les mutualités réunies un petit milliard de lignes par an. Une telle ligne de facturation renferme tout d'abord le code de la prestation de soins : une consultation chez le médecin généraliste, une obturation dentaire, une séance de kiné, la délivrance d'une boîte de médicaments anti-cholestérol, une intervention pour des varices... Elle comporte également des informations sur le lieu et le moment où les soins ont été dispensés et par qui, ainsi que le montant des remboursements et des quotes-parts personnelles du patient.

Un trésor caché

Si ces données de facturation ne contiennent pas d'informations sur le diagnostic ou l'affection dont souffre le patient, elles constituent tout de même une source importante d'informations. Il est ainsi possible, sur la base de ces données, de suivre l'évolution de la consommation d'antibiotiques dans notre pays, ou de tranquilliser chez les résidents en maison de repos, de vérifier combien de temps s'écoule avant qu'une prothèse de hanche ne soit remplacée, ou quels sont les différents traitements entrepris après une amputation mammaire. Il s'agit d'informations sensibles qu'il convient de gérer avec la plus grande prudence. Au sein de la Mutualité, l'accès à cette banque de données anonymisées est strictement régulé. Ce trésor caché renferme donc nombre d'informations pertinentes pour la bonne gestion de notre système de soins de santé. Elles viennent, de façon sécurisée et cryptée, en appui à la politique de santé.

Un échantillon de 1 sur 40

Pour mener à bien cette politique, il ne faut pas nécessairement disposer d'informations sur les dix millions de Belges qui bénéficient de l'assu-



rance soins de santé. Pareille banque de données serait d'ailleurs difficile à manier compte tenu de sa taille. Il a dès lors été demandé à chaque mutualité d'extraire de façon aléatoire les données d'une personne sur quarante selon une clé secrète. Mais avant de transmettre les données, le numéro de Registre national des personnes concernées a été crypté une première fois. Un organisme intermédiaire indépendant collecte ces banques de données, crypte une deuxième fois le numéro d'identification selon une autre clé secrète, et ce n'est qu'alors que les données sont mises à disposition pour les recherches. Elles sont plus précisément livrées à l'Agence intermutualiste qui assure la gestion technique de l'échantillon. À l'heure actuelle, les données de 2002 à 2007 sont déjà disponibles.

Un partenariat efficace

La mise en place et la gestion de l'échantillon permanent se font en collaboration avec six partenaires de la politique de santé : l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), les Services publics fédéraux (SPF) Santé publique et Affaires sociales, le Bureau fédéral du plan, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) et l'Institut scientifique de santé publique (ISP). La Commission de la protection de la vie privée est également associée à la gestion.

Grâce à cette nouvelle source d'informations, les gestionnaires de notre système de soins de santé pourront fonder leurs décisions sur des informations fiables.

(1) Parole d'enfants, bd d'Avroy 7C à 4000 Liège - 04/223.10.99 - www.parole.be

(2) Univers Santé, Place Galilée, 6 à 1348 Louvain-la-Neuve - 010/47.28.28

www.univers-sante.ucl.ac.be/L-estime-de-soi

(3) V. de Gaulejac, “Les sources de la honte”, éd. Desclée de Brouwer, 2002.

(4) Campagne de l'ACRF - www.zestedestime.acrf.be/

En bref...

Journal de campagne



Pour se forger une opinion avant les élections du 7 juin, le Mouvement ouvrier chrétien a publié un petit journal de quatre pages très didactiques qu'il distribue dans les lieux publics. Dans ce Bulletin de Juin, il a mis par écrit les réponses des quatre grands partis politiques francophones aux 23 priorités du MOC et les a comparées. On y observe des différences qui peuvent ressembler à des nuances mais qui, accumulées, finissent par faire de grands clivages entre des visions dites de droite et de gauche.

LE BULLETIN DE JUIN EST TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.MOC.BE. DES EXEMPLAIRES SUR PAPIER PEUVENT ÊTRE OBTENUS EN TÉLÉPHONANT AU 02/246.38.41. OU PAR MAIL : COMMUNAUTAIRE@CIEP.BE

Garçons et filles à l'école

Les pratiques éducatives favorisent-elles l'égalité garçons/filles? Comment l'école vit-elle le genre au quotidien? Dans le cadre d'une recherche menée à ce sujet, l'Université des femmes est à la recherche d'enseignants actifs dans le réseau d'enseignement alternatif (Ecoles nouvelles, Pédagogie Freinet, etc.). Tout enseignant disponible pour un entretien individuel d'environ une heure est invité à contacter Magdalena Le Prevost, sociologue-chercheuse à l'Université des femmes.

INFOS : 02/229 38 72 OU MAGDALENA.LEPREVOST@UNIVERSITEDES FEMMES.BE

Rapprocher les habitants

En vue d'encourager la cohésion sociale au niveau local, la Fondation Roi Baudouin lance un appel à projets visant à rapprocher les habitants d'un quartier ou d'un village. Les projets introduits avant le 9 juin devront veiller à favoriser les relations entre générations, entre cultures et entre milieux socio-économiques divers. La lutte contre l'isolement, la promotion de l'égalité des genres comme l'alphabétisation font partie des thèmes concernés.

RENS. : 02/549.61.84. - WWW.KBS-FRB.BE

Reprendre des études

Solidarités Nouvelles Bruxelles a édité la brochure intitulée "Reprendre ses études en plein exercice quand on est au chômage". Cette brochure tente de clarifier les droits et obligations des demandeurs d'emploi. Prix : 3 EUR.

RENS. : 02/512.02.90 - WWW.SNBRU.BE

Accès à l'énergie

Pour une bonne part, la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz est un échec pour le consommateur. L'énergie coûte plus cher qu'avant, faute (notamment) de concurrence sur le marché, et la transparence des tarifs est loin d'être acquise. Ce constat ne date pas d'hier. Il a fait l'objet d'un colloque de la Coordination Gaz-électricité-eau, en avril 2008, dont les actes - toujours bien d'actualité - sont publiés aujourd'hui par le Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire (Carhop).

"L'ÉNERGIE, UN ACCÈS POUR TOUS?"

ED. CARHOP - 15 EUR. RENS. : 081/73 40 86 OU CARHOP@SKYNET.BE.

Les titres-services, entre marchand et non-marchand

Plus de 100.000 travailleurs, près de 800.000 familles, plus de 2.000 entreprises et un budget public d'un milliard d'euros pour 2009 : l'impressionnant dispositif des titres-services n'est pas sans poser question sur la qualité de l'emploi et de l'organisation du service. Une recherche de plus de deux ans, menée par le Cerisis (UCL) et le Centre d'Économie sociale (ULg), apporte d'intéressants éclairages sur ces questions (1).

En 2001, les pouvoirs publics belges ont introduit le dispositif "titre-service", un titre de paiement qui permet à des particuliers de s'adresser à une entreprise agréée et de régler, avec une aide financière de l'Etat, des prestations de services de proximité, principalement du travail ménager, qui relevaient jusque-là essentiellement du travail au noir.

En quelques années, ce dispositif a pris une ampleur impressionnante, avec une particularité de taille : la mise en concurrence des secteurs marchand et non marchand. Ainsi des organisations aussi diverses que des asbl, des entreprises d'insertion, des agences d'intérim, des PME ou des CPAS opèrent aujourd'hui au sein des titres-services.

L'étude du Cerisis et du Centre d'Économie sociale de l'ULg s'est

intéressée à la qualité de l'emploi et de l'organisation du service en comparant les types d'opérateurs. Elle montre tout d'abord que les organisations d'aide au domicile et les organisations d'économie sociale ou publiques, poursuivant une mission d'insertion, encadrent davantage leurs travailleurs et leurs utilisateurs. A l'inverse, cet accompagnement est pratiquement absent dans le chef des agences d'intérim, plus soucieuses de répondre aux desiderata des utilisateurs et de réduire les coûts, en rendant les emplois aussi flexi-



© Pierre Rousseau/Belpress

bles que possible. Cette volonté de maximiser productivité et rentabilité semble moins prégnante chez les autres opérateurs privés à but lucratif (PME).

Qu'en est-il de la viabilité financière des opérateurs? A l'heure actuelle, en plus de la subvention titre-service et de la part de l'utilisateur, les entreprises agréées peuvent bénéficier d'aides à l'emploi et de subsides régionaux. Cependant, la plupart des aides à l'emploi et certaines subventions régionales sont dégressives sur quelques années, alors que les coûts salariaux augmentent du simple fait de l'ancienneté croissante du personnel et des sauts d'index.

Les simulations effectuées dans le cadre de la recherche montrent bien l'impasse dans laquelle se trouvent la plupart des opérateurs soucieux d'offrir à leurs travailleurs un emploi à long terme. Si un travailleur à temps plein, sans ancienneté ni aide à l'emploi, dégage une marge positive chez

la plupart des prestataires, cette marge devient négative après quatre ans d'ancienneté. Seuls les travailleurs dont le taux d'activité est élevé parviennent à maintenir une marge bénéficiaire positive pour leur employeur. La rentabilité "globale" d'une organisation dépendra donc du nombre de travailleurs avec et sans aide à l'emploi, ainsi que de l'ancienneté de l'ensemble du personnel. Que penser donc d'un système d'aides qui rend confortable le lancement d'une entreprise titre-service mais crée, dans les faits, des incitations à la rotation des travailleurs...?

En lien direct avec le coût pour les finances publiques se pose aussi la question du prix du titre-service pour l'utilisateur. «Jusqu'à présent les augmentations de prix ne semblent pas avoir affecté le volume total des titres-services échangés mais certains utilisateurs plus fragilisés ont sans doute été évincés», commentent-ils, invitant donc les pouvoirs publics à réfléchir à d'autres instruments complémentaires telle une intervention des employeurs comme pour les chèques-repas. «Des CPAS pourraient aussi acheter des titres-services pour des usagers plus vulnérables», suggèrent-ils, mettant en garde contre une certaine libéralisation du prix du service qui entraînerait une dualisation accrue du secteur.

JD

(1) Cette recherche a été menée avec l'appui du Service public fédéral de la politique scientifique. Elle a fait l'objet d'une publication par l'Institut de Recherches économiques. «Les titres-services : quelles qualités d'emploi et d'organisation du service?» - J. Defourmy, A. Henry, S. Nassaut et M. Nyssens - Regards économiques n°69 - IRES. L'étude peut être téléchargée sur www.uclouvain.be/regardseconomiques. Rens.: 010/47.34.26.

Jeunes Pénalty sur l'exclusion

Devenir arbitre de football : un rêve devenu réalité pour une série de jeunes en décrochage scolaire et/ou en mal d'insertion sociale. L'Aide à la jeunesse vient de clôturer un projet pilote très prometteur.

Depuis l'automne dernier, des éducateurs spécialisés et des psychologues collaborent avec l'Union belge de football pour permettre à des jeunes confrontés à des difficultés de vie de devenir arbitre et, ainsi, se (re)confronter d'une façon constructive aux normes et aux limites. Les jeunes concernés par ce projet pilote ont entre 15 et 18 ans. Grâce à l'aide des Commissions provinciales des arbitres (CPA), ils ont bénéficié, pendant l'hiver, d'une formation gratuite à l'arbitrage de matches de football. Chacun - ils sont 37 à s'être portés volontaires pour l'expérience, dont deux filles - a bénéficié du parrainage d'un de ces arbitres, choisis pour leurs qualités humaines et pédagogiques. Il faut dire que l'ensem-

ble du projet a profité du soutien et des conseils de Jérôme N'Zolo, arbitre international de football et éducateur spécialisé, puissant facteur de motivation pour les jeunes.

A l'issue de la première session de cours et de matches, le succès semble bel et bien au rendez-vous. Sur les 37 élèves inscrits, 22 ont réussi la formation théorique (il fallait 70% des points) et ont effectivement arbitré leurs premières rencontres de cadets et de minimes. Plusieurs ont échoué à l'examen théorique mais, désireux de s'accrocher, veulent prolonger l'expérience lors de la prochaine saison sportive : plutôt encourageant pour des jeunes trop souvent confrontés à la culture de l'échec, voire de l'exclusion. «L'objectif était de leur confier un poste à responsabilités et de les amener à porter un autre regard sur la norme en faisant respecter les règles de football», explique Catherine Fonck, la minis-

© Jean-François Dupuis/Belpress



du processus les a incités à se remettre en question et à retrouver confiance en eux.»

L'autre acquis du projet pilote dépasse le strict cadre du terrain de foot. Tout au long de la réalisation du projet, les jeunes ont noué une relation de confiance avec leurs parrains arbitres, à tel point que certains deviennent petit à petit des personnes de référence. D'après la ministre, le Nord du pays s'intéresse de près à cette initiative qui pourrait faire des

émules. A noter que la formation ne remplace en aucun cas la scolarité des jeunes. Catherine Fonck a décidé de renouveler l'expérience entre le 1^{er} juin et le 31 décembre prochains. Les premiers jeunes, eux, arbitreront à nouveaux des matches au début de la prochaine saison. Sans l'aide, cette fois, de leurs parrains respectifs...

Ph.L.

La déclaration fiscale

reliftée

Avec le mois de juin sonne l'heure des déclarations fiscales pour les revenus de l'année 2008. Une nouveauté pourra surprendre: la déclaration papier ne reprend plus que des cases vierges. Chacun devra retranscrire les codes le concernant avec les données en vis-à-vis, les uns à la suite des autres. L'année dernière, la déclaration proprement dite suivait parfaitement la version brouillon avec les codes pré-imprimés et le contribuable n'avait plus qu'à retranscrire les données en face du même numéro. Cette année, "gare aux dis-traités", une retranscription des montants mais aussi des codes à partir du brouillon sera nécessaire.

Pour les utilisateurs d'Internet, la formule «Tax on web» permet de remplir sa déclaration en ligne (voir www.taxonweb.be). Deux modes de connexion: via la carte d'identité électronique (et le lecteur de carte) ou via les codes d'accès dits "token", communiqués par courrier postal aux personnes qui en font la demande via Internet. L'an dernier, une déclaration sur sept aurait été remplie via le Net.

Autre nouveauté: l'envoi d'annexes n'est plus obligatoire. «Si vous les envoyez malgré tout, remarque Test Achats dans son "Guide Impôts



© Catherine Daloz

2009", vous pourrez éviter un éventuel retard dans le calcul de votre impôt et dans l'éventuel remboursement. Sachez que le fisc aura jusqu'à la fin de la septième année après l'année de revenus pour demander des explications sur votre déclaration» (1).

Quant à l'adresse d'expédition de la déclaration, elle indique soit le centre de scanning de Namur soit celui de Gand. N'est-il plus possible alors de la déposer en dernière minute dans la boîte aux lettres du service fiscal proche de chez soi? Le SPF Finances précise: «votre déclaration doit être parvenue au centre de scanning de votre région ou déposée dans la boîte aux lettres de votre bureau local de taxation pour le mardi 30 juin au plus tard. N'oubliez pas de tenir compte des délais normaux d'un envoi par la poste.»

A bon entendre. **CD**

Infos: Contact center du SPF Finances – 0257/257 57 au tarif normal – accessible les jours ouvrables de 8 à 17h. Pour des questions spécifiques au sujet de la déclaration fiscale ou pour des questions plus complexes, contactez de préférence votre bureau de taxation compétent. Les coordonnées se trouvent sur la déclaration originale (le formulaire à renvoyer). Attention! Ne pas confondre avec le centre de scanning – l'adresse à laquelle vous devez renvoyer votre déclaration).

(1) Numéro spécial de "Budget et Droits: Guide Impôts 2009" – en librairie ou 02/542.33.37.

Les associations de patients, modestes mais dynamiques

Acôté des mutualités, importants représentants et défenseurs des patients auprès des pouvoirs publics, quelque 350 associations de patients existent en Belgique. Tel est le chiffre qui ressort d'une étude consacrée à la santé financière de ces associations, réalisée à la demande de la Fondation Roi Baudouin.

Les associations de patients sont des associations créées pour ou par des patients et/ou des personnes directement concernées par la maladie ou le handicap. Pour la plupart très dynamiques, elles ont généralement plusieurs objectifs: l'entraide, la convivialité, l'information, la sensibilisation du grand public et des pouvoirs publics, l'appui à la recherche médicale...

La Fondation Roi Baudouin a étudié le fonctionnement de ces associations grâce à une minutieuse enquête à la fois manuscrite et téléphonique. Il apparaît tout d'abord qu'il s'agit souvent d'associations de taille relativement modeste, sous le statut d'asbl, qui comptent en moyenne 50 membres dans leur assemblée générale et 7,5 administrateurs.

Les volontaires constituent la colonne vertébrale de ces associations, petites ou grandes d'ailleurs. Les auteurs de l'étude ont calculé que la valeur économique de l'engagement des volontaires dépasse les 6 millions d'euros sur une base annuelle. Une extrapolation étendue à toutes les associations chiffrerait cette valeur entre 18 et 24 millions d'euros.

Autres chiffres révélateurs: 45% des associations recensées fonctionnent avec un budget annuel limité, soit moins de 5.000 euros. 40% disposent d'un budget allant de 5.000 à 50.000 euros, et 15% d'un budget supérieur à 50.000 euros.

Dans notre pays, le budget total des associations de patients se situe entre 20 et 25 millions d'euros, en dehors du budget des mutualités. De ce montant, seuls 4 millions proviennent de subsides des pouvoirs publics (trois millions vont directement aux associations de patients et un million aux coupoles et organisations de soutien). Ces organisations tirent leurs ressources essentiellement d'activités destinées à lever des fonds et de dons de personnes privées. Ces deux mo-

Quelles cotisations à la mutualité déduire fiscalement ?

Ne sont pas déductibles :

- les cotisations payées pour l'assurance complémentaire de la Mutualité chrétienne,
- les cotisations à la Vlaamse zorgverzekering (assurance autonomie obligatoire en Flandre).

Sont déductibles :

- les cotisations personnelles que certaines personnes doivent payer pour être en ordre d'assurance obligatoire soins de santé et invalidité (résidents, membres d'une communauté religieuse,...). Elles recevront de leur mutualité une attestation fiscale précisant dans quelle rubrique et sous quel code entrer ces cotisations dans leur déclaration de revenus.

A noter que depuis 2008, les pensionnés avec carrière réduite ne payent plus de cotisations et ne doivent donc rien déclarer.

• les cotisations sociales pour les indépendants

Depuis 2008, les cotisations "petits risques" pour les indépendants sont devenues obligatoires et intégrées dans les cotisations sociales déductibles fiscalement. Il n'y a donc plus de cotisations "petits risques" à déduire comme telles.

• la cotisation obligatoire de responsabilité financière.

Cependant, en 2008, la Mutualité chrétienne n'a pas demandé de cotisation obligatoire de responsabilité financière à ses affiliés salariés et indépendants. Il n'y a donc aucun montant à déduire fiscalement ni à indiquer sur sa déclaration de revenus.

A noter: les indépendants qui ont reçu une partie des réserves du service "petits risques", dissous depuis que les petits risques sont devenus obligatoires, ne doivent pas déclarer les montants perçus. Ils ne sont pas taxés.

Etudiants

Du tonus pour le blocus!

Le blocus est une période souvent difficile d'étude intensive et d'exams stressants... Quand on est en première année de l'enseignement supérieur et universitaire, on peut se sentir particulièrement paniqué devant l'ampleur des matières à ingurgiter. Comment étudier, quel rythme de vie et de travail prendre, quelles attitudes adopter pour affronter les examens...? Pour aider les jeunes à trouver des réponses à toutes ces questions, l'asbl Jeunesse & Santé, avec le soutien de la Mutualité chrétienne, a conçu un kit "Starting Bloque" qui leur est destiné. Plein d'humour, le kit est un bon compagnon d'étude qui regorge de trucs et astuces pour traverser le blocus le plus sereinement possible. Il se compose de cinq éléments: un planning d'étude à afficher et à compléter, un livret "ta bloque mode d'emploi", un bloc de post-it illustrés de slogans d'encouragement, un dialogueur pour communiquer avec "ses supporters" et un carton "je bloque, je débloque" à accrocher à la porte et à retourner selon les circonstances.



Le kit "Starting Bloque" peut être obtenu sur simple demande en remplissant un formulaire sur le site www.mc.be ou en téléphonant au 0800-10 9 8 7 (numéro d'appel gratuit de la MC). Les éléments du kit peuvent aussi être téléchargés sur le site www.startingbloque.be

des de financement leur procurent presque la moitié de leurs ressources. Le sponsoring privé (notamment des entreprises pharmaceutiques) est également une source importante de rentrées financières, mais surtout pour financer des projets précis (colloques, campagnes, brochures...): 36% du financement de projets est assuré par les entreprises, contre 25% par les pouvoirs publics. D'autres ressources proviennent d'organisations comme la Loterie Nationale, des fondations et des services-clubs.

Pour les auteurs de l'étude, «une intervention plus importante des pouvoirs publics permettrait aux associations de patients d'offrir des services qui ne sont pas proposés par le secteur des soins de santé et de mieux participer à

la politique de santé». Les enjeux ne sont-ils pas plutôt de permettre aux associations de fonctionner plus sereinement, sans devoir recourir au sponsoring – pas toujours sain – du secteur pharmaceutique? Et de créer de véritables emplois pour épauler les volontaires qui portent bien souvent leur association à bout de bras...? D'autant que ces associations jouent aussi un rôle essentiel dans la représentation des patients.

JD

«La situation financière des associations de patients en Belgique» Étude sur le financement et les besoins des associations de patients (2009) – L'étude peut être téléchargée sur le site www.kbs-frb.be ou demandée gratuitement au 070/233.728.

En bref...

Du neuf pour le congé parental

Le congé parental pourra dorénavant être pris jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 12 ans au lieu de 6 ans. Cette nouvelle mesure est entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier. Plus d'infos sur le congé parental auprès de l'Onem sur www.onem.fgov.be

Oser la différence



"Oser la différence" est un guide de formation des animateurs à l'intégration d'enfants en situation de handicap au sein d'activités extrascolaires. Informations théoriques (sur les différents handicaps), conseils pratiques (les étapes d'un projet d'intégration) et activités de formation y sont proposés. Le guide a été créé par l'ASBL Badje avec des centres de formation, des services d'accompagnement et d'autres experts de l'accueil de l'enfant et de la personne handicapée.

LE GUIDE EST TÉLÉCHARGEABLE GRATUITEMENT SUR WWW.BRUXELLES-INTEGRATION.BE

Migrations

"Bienvenue", un mot si agréable à entendre lorsqu'il nous est destiné. Un mot que l'Europe a de plus en plus de mal à prononcer à l'égard des 500.000 déshérités qui, chaque année, se bousculent à ses frontières. Dans son édition de mai/juin, le magazine "Imagine" consacre son dossier aux migrations. Toutes les migrations (économiques, liées à la guerre et au climat, pendulaires, diaspora), y compris celles qu'autrefois nos propres aïeux ont parfois effectuées pour améliorer leur quotidien. Une analyse sans concession du courage et de l'hypocrisie de l'Union, bien utile en ces temps d'élections.

"IMAGINE" EST EN VENTE EN LIBRAIRIE. RENS.: (ABONNEMENTS) 04/380 13 37.

Pour l'enfance en difficulté

Le Fonds Houtman, au sein de l'ONE, est destiné à soutenir l'enfance en difficulté. Comme tous les deux ans, il vient de primer une initiative qui contribue à cet objectif. Cette année, c'est l'équipe de prise en charge des enfants affectés par le VIH/Sida au CHU Saint-Pierre (Bruxelles) qui a été récompensée pour ses activités en faveur des enfants infectés. "Nous tentons, sans malheurusement toujours y parvenir, explique le professeur Jack Levy, chef du service pédiatrie, de les aider à être de jeunes adultes dont la maladie est bien contrôlée sur le plan médical, autonomes dans la gestion de leurs traitements, maîtrisant les difficultés que le VIH amène à leur vie sexuelle et affective, se projetant dans une vie professionnelle et familiale". Trois autres prix exceptionnels ont été décernés: à l'asbl Echoline (Charleroi) pour son accompagnement autour de la naissance dans les familles précaires; à l'asbl Parrain-Ami (Ottignies) pour son travail autour du parrainage d'enfants et de jeunes en difficultés; au programme "Parents dans l'équipe" de l'hôpital des enfants Reine Fabiola (Bruxelles) qui porte une attention particulière à la famille pour l'organisation de la prise en charge des enfants handicapés.

INFOS: FONDS HOUTMAN - 02/543 11 71 - WWW.FONDSSHOUTMAN.BE

PHOTOGRAPHIE

Survivre au cancer

La vie de 25 enfants et jeunes adultes s'expose en images, actuellement, sur les grilles du Parc Royal à Bruxelles. Leur point commun : ces personnes ont toutes vaincu un cancer dans leur enfance et ont été soignées par le Dr Sariban et son équipe de l'unité de cancérologie de l'Hôpital des Enfants Reine Fabiola. Des témoignages emplis d'espoir...



Céline, 32 ans : tumeur rénale diagnostiquée à 14 ans.

Cécile, France, Sébastien, Mélanie, Alicia, Nathan, Hilal et les autres sont liés par un même événement de la vie : tous ont souffert d'un cancer durant leur enfance et ont guéri. Aujourd'hui, ils vivent leur vie comme n'importe qui d'autre. Ils suivent une scolarité, cherchent du boulot ou exercent un métier, font du sport, sont devenus parents... Ils ont des rêves et des coups de blues comme tout un chacun. Sur de grandes bâches accrochées aux grilles en face du Palais Royal, le portrait de ces jeunes gens côtoie des scènes de leur vie quotidienne actuelle et un

petit texte de leur composition. Le badaud s'arrête, interpellé. «*Hadrien, 10 ans. Tumeur rénale métastatique diagnostiquée en 2001 à l'âge de 3 ans et 10 mois. Réfractaire au traitement initial. Traité par chimiothérapie, chirurgie et radiothérapie. Aujourd'hui écolier, Hadrien voudrait devenir joueur de tennis professionnel.*» Ou encore «*Sébastien, 27 ans. Leucémie aiguë diagnostiquée en 1989 à l'âge de 10 ans et demi. Traitement chimiothérapique pendant 2 ans, arrêté en 1991. Aujourd'hui médecin, Sébastien se spécialise en gynécologie obstétrique.*» Dans leur petite

bafouille, certains crient leur bonheur d'être là parmi nous, d'autres évoquent leur souffrance passée, tous parlent de leur présent et de leur avenir. «*Mon grand bonheur est de me lever le matin et de voir ma gueule dans le miroir en me disant "ne rate pas une miette de la vie"*», confie Tarik. Dans un autre lettre, une petite fille écrit : «*J'ai 12 ans, je m'appelle Margaux, je croque la vie à pleine dent*».

Un ouvrage émouvant

Ces images et ces récits sont d'abord issus d'un livre intitulé "Aujourd'hui c'est demain" initié par le Dr Sariban, pédiatre cancérologue de l'Hôpital des Enfants Reine Fabiola (Huderf) à Bruxelles. Un magnifique ouvrage de plus de 200 pages qui rassemble 25 portraits réalisés avec talent par le photographe Gaël Turine. «*J'avais envie de faire ce livre pour montrer ce que sont devenus une série de patients de l'Hôpital des Enfants, 15-20 ans après, et montrer par l'image le quotidien dans ce qu'il a de banal d'un enfant cancéreux*», explique le Dr Sariban. «*C'est monsieur tout le monde qui peut avoir eu un cancer durant son enfance.*» Les statistiques belges actuelles de guérison de cancer chez l'enfant nous disent que bientôt un adulte jeune sur 250 sera une personne qui a survécu à un cancer survenu pendant son enfance (1). «*C'est énorme parce que ce sont des statistiques de guérison.*»

Pour marquer d'autant plus son propos, la première image de chaque série nous montre la personne "dissimulée" dans un groupe. Est-ce ce petit élève ou l'institutrice qui a eu un cancer? Lequel de ces enfants a vaincu la maladie sur ce mur d'escalade? Petit à petit on se rapproche de la personne. Le photographe l'a suivie en noir et blanc dans sa famille, parmi ses amis, dans l'exercice de sa profession. Sur la dernière image prise en couleur cette fois, l'enfant, le jeune adulte pose, nous fait face, nous regarde comme pour nous dire : «*Regardez, je suis en vie, je suis là parmi vous malgré mon cancer*». Entre chaque groupe de portrait, le cancérologue nous explique les cancers les plus fréquents que l'on peut rencontrer chez l'enfant : les tumeurs rénales, le neuroblastome, un cancer qui se développe à partir du tissu nerveux extra-cérébral, les tumeurs cérébrales, musculaires, osseuses, les lymphomes et bien sûr les leucémies. A chaque description, l'évolution des chiffres de guérison frappe le lecteur. «*La réalité de la cancérologie pédiatrique est extraordinaire*», relate le Dr Sariban. «*Il n'y pas une maladie dans l'histoire de la médecine où, en cinquante ans, vous passez d'une maladie incurable, comme la leucémie en 1960, à une guérison*



Olivier, 23 ans, diagnostiqué à 13 ans comme malade d'un cancer, est aujourd'hui père de deux enfants.

pour deux enfants sur trois aujourd'hui. Pour certaines leucémies, on enregistre 95% de guérison.»

Rester réaliste

Ces statistiques sont bien entendu plus qu'encourageantes mais «*je ne suis pas quelqu'un qui fournit de l'espoir*», nous confie le Dr Sariban. Effectivement, on ne peut pas guérir tous les cancers de l'enfant à 100%. «*Alors qu'ils savaient leur enfant condamné et une fois leur enfant décédé, des parents m'ont dit "on a vécu ici avec lui comme jamais avant sa maladie!" Quand des parents me disent cela alors que l'issue a été fatale pour leur enfant, je me dis que ce n'est pas un échec.*»

L'ouvrage s'ouvre justement par une lettre émouvante de la maman de Siméon, un petit garçon qui a succombé à un cancer. «*Je voulais que dans ce livre d'enfants survivants, on commence par le récit d'un patient décédé car il ne faut pas croire que tout est rose*». Parmi les 600 noms de petits patients passés par l'Hôpital des enfants repris en jaquette intérieure

de l'ouvrage, un tiers ne sont plus là. Le livre ne cache pas non plus que certains enfants s'en sortent avec des séquelles comme le petit Jonathan qui est aujourd'hui paralysé des membres.

«*Chez l'enfant, le cancer c'est la faute à pas de chance*», explique encore le Dr Sariban. «*Dans le monde, on comptabilise 12 nouveaux cas de cancer chez l'enfant pour 100.000 naissances. Il s'agit de la fréquence de l'erreur biologique qui, dans un petit nombre de cas, va toucher les cellules fœtales responsables d'un cancer chez l'enfant. C'est un phénomène endogène non héréditaire. C'est l'erreur biologique inhérente à la vie. Et donc chaque parent doit être conscient que si son enfant va bien, c'est parce qu'il n'est pas touché par une erreur de la génétique. Il va bien parce qu'il y en a 12 qui vont mal à côté. Ces parents, ces familles où tout va bien devraient être solidaires de ces 12 enfants qui ont un cancer et de leur famille.*»

Françoise Robert

"Aujourd'hui, c'est demain", une exposition à voir jusqu'au 18 juin sur les grilles du Parc Royal de Bruxelles face au Palais Royal.

"Aujourd'hui c'est demain", un livre d'Eric Sariban et Gaël Turine paru aux éditions Delpire, 29 EUR.

Infos : <http://www.cestdemain.eu/>

(1) En Belgique, on décèle 240 nouveaux cas de cancer chez les enfants par an et environ 200 sont guéris.



Cher Docteur Sariban,

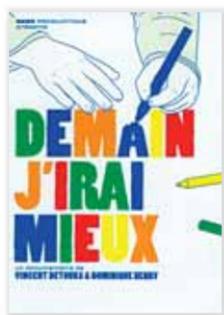
Je suis heureuse d'être en vie, je pense que la vie est trop courte que pour se plaindre tout le temps et que vu mon entourage, je pense être capable de surmonter encore bon nombre d'épreuves. Sans cette maladie, je n'aurais jamais été telle que je suis aujourd'hui (...)

Florence

Un documentaire bouleversant

Demain, j'irai mieux

L'histoire a commencé en 2004 par la parution d'un livre intitulé "Demain j'irai mieux" qui relatait le quotidien des enfants de l'unité de cancérologie de l'Hôpital des enfants. L'ouvrage initié par Eric Sariban reprend des textes et des dessins d'enfants recueillis pendant 17 ans auprès des petits malades par Alain Gits, éducateur à l'Hôpital. Ils sont accompagnés de photographies prises par quatre photographes. Ce livre a touché Vincent



Detours et Dominique Henry. Ces deux réalisateurs de documentaires décident de suivre le quotidien de "l'Unité 67 onco" avec le Dr Sariban comme guide. Des 290 heures de tournage, les documentaristes extraient 1h30 de film durant lesquelles on suit 4 enfants lors de leur traitement. On suit les peines et les peurs des enfants, leur ras le bol mais aussi leur rire, leurs jeux. On compatit avec les parents, à qui on annonce parfois de très mauvaises nouvelles. On assiste aux réunions de l'équipe médicale et on ne peut que respecter l'humanité de cette équipe qui se bat au quotidien pour les enfants. Dans ces moments intenses de souffrance, de douleur, de doute aussi, dans cette épreuve que représente un cancer pour l'enfant et pour ses parents, on ressent dans ce film l'importance du lien entre l'enfant, sa famille et l'équipe médicale. Un film bouleversant et très éclairant.

"Demain j'irai mieux", un ouvrage d'Eric Sariban et Aurore D'Haeyer paru aux éditions Robert Laffont, 29 euros, www.jiraimieux.com

"Demain j'irai mieux", un DVD de Vincent Detours et Dominique Henry, Need Production, 17,99 EUR, www.demainjiraimieux.com, www.detourshenry.eu

Trop de sel? Danger!

Nocif lorsqu'il est consommé avec excès, le sel fait l'objet d'une campagne du Service Public Fédéral Santé publique pour en réduire les apports dans notre alimentation. Mais où se cache le sel et comment diminuer sa consommation? Voici quelques pistes pratiques.

Le sel que nous consommons est du chlorure de sodium, auquel peuvent s'ajouter divers éléments, selon la provenance et le traitement subi. Ce qui pose problème dans le sel lorsqu'il est absorbé en trop grandes quantités, c'est le sodium, qui représente environ 40 % de ses composants.

Faim ou goût de sel ?

Le sel est une substance vitale pour notre organisme. Il joue un rôle majeur, notamment dans la transmission de l'influx nerveux, la contraction des muscles, le maintien de l'hydratation du corps.

Comme d'autres espèces animales, l'homme est instinctivement poussé, en cas de carence, à consommer des aliments salés. Mais à cet instinct s'est progressivement substitué le goût du sel : un comportement acquis, une habitude tout à fait réversible, qui pousse l'homme à saler ses aliments même quand son organisme n'en réclame pas. Auteur d'un ouvrage sur ce sujet (1), Philippe Meyer cite une enquête effectuée pour la Fondation américaine pour la nutrition, mettant en évidence la préférence des enfants de 0 à 15 ans pour une nourriture dix fois moins salée que celle de leurs parents. Il relate également une expérience effectuée sur des tribus d'Inuits éloignées de sites d'extraction du sel et restées à l'écart de la civilisation industrielle. En quelques semaines, le sel, qui leur avait été offert et qu'elles avaient tout d'abord rejeté, leur était devenu indispensable. La dépendance était installée.

Les besoins de l'organisme

Les besoins varient en fonction de l'âge et de l'activité physique. Etant donné que la source principale du sodium dans l'alimentation est le sel, les recommandations visant à limiter la consommation sont exprimées avec ce même élément. Pour un adulte, le SPF Santé publique, Environnement et Sécurité de la chaîne

alimentaire préconise l'ingestion maximale de 6 grammes de sel par jour (soit 2,4 gr de sodium). L'Organisation Mondiale de la Santé recommande, elle, de ne pas dépasser 5 gr quotidiens. Pour les jeunes entre 11 et 18 ans, le SPF recommande de ne pas dépasser 4 gr par jour. Pour les enfants de 7 à 10 ans : 3 gr. Pour les 4 à 6 ans : 1,75 gr. Quant aux bébés et aux jeunes enfants, la consommation doit tendre vers zéro. Ils doivent donc consommer uniquement le sel présent naturellement dans les aliments.

Une tueuse silencieuse

En Belgique, l'absorption journalière de sel est estimée à 10 gr : deux fois trop! Or, l'excès de sel favorise l'hypertension artérielle, responsable de maladies cardiovasculaires comme l'infarctus du myocarde ou l'accident vasculaire cérébral qui, ensemble, constituent les premières causes de décès en Belgique. Il représente aussi un facteur de risque pour le cancer de l'estomac, l'insuffisance rénale et l'ostéoporose.

La Belgique compte environ 2 millions de personnes souffrant d'hypertension. Il s'agit d'une estimation car seule la moitié de ces gens est connue. L'hypertension ne se sent pas, elle ne produit pas ou peu de symptômes, jusqu'au moment où la complication ou l'accident survient. C'est pourquoi on la surnomme "la tueuse silencieuse". Pour connaître sa tension, il faut la faire mesurer par un médecin.

Le sel est souvent caché

De nombreux aliments contiennent naturellement du sel, mais en faible quantité. Par contre, les aliments préparés artisanalement ou industriellement sont parfois riches en sel. Leur liste est longue : pain, charcuteries, saucisses, poissons fumés, fromages, soupes et plats préparés, légumes en conserve, pizzas, fast-food, chips, biscuits apéritifs, olives,

cacahuètes, vinaigrettes, mayonnaises, ketchup, cubes de bouillon et jusqu'à certaines eaux pétillantes! Le sel se cache aussi là où, masqué par le sucre, on ne le soupçonne pas : corn-flakes, biscuits, couques, etc. L'habitude du sel empêche aussi de détecter combien certains produits sont salés. Le sel de ces denrées représente 75 % de notre consommation. Le SPF Santé publique travaille donc avec l'industrie alimentaire, la grande distribution et le secteur Horeca à réduire l'offre en sel de ces préparations. Les 25 % restants viennent de notre cuisine ou de notre table.

Comment réduire, en pratique ?

Tout d'abord, se faire confiance : le palais s'habitue en très peu de temps à une nourriture moins salée. En trois semaines, en y allant progressivement, on apprend à apprécier les aliments dont la saveur n'est plus masquée par le sel. Ceux qui ont goûté les panades maison sans sel pour les bébés en auront sans doute fait l'expérience : elles sont loin d'être fades. Et souvenons-nous que le vin et la bière, jusqu'aux Temps modernes, étaient salés!

Quelques idées et conseils :

- Certains modes de cuisson (vapeur, étuvée, papillote, sautés...) préservent mieux la saveur des aliments que la cuisson à l'eau.
- Le recours à des épices et des herbes aromatiques permet de découvrir de nouveaux goûts et parfums : ail, échalote, ciboulette, aneth, basilic, menthe, coriandre, gingembre, cumin, citron, et bien d'autres (attention, certains condiments ou mélanges d'épices contiennent du sel).
- Éviter de placer la salière à table. On évite ainsi de resaler par réflexe, ce qui se fait parfois avant même d'avoir goûté les aliments. Ne pas saler systématiquement les préparations.
- Certains produits peuvent être remplacés avantageusement par d'autres : le fromage par un yaourt, les biscuits apéritifs par des bâtonnets de légumes ou par une sauce au fromage blanc et aux fines herbes, ou par des billes de melon et des fruits secs...



© Emely/CORBIS

• Choisir, dès l'achat, des aliments exempts ou pauvres en sel. La teneur en sodium de certains produits est mentionnée sur leur emballage. Des aliments qui peuvent sembler identiques se distinguent parfois nettement par leur teneur en sodium.

Pour aider le consommateur lors de ses achats, le SPF Santé publique a élaboré une petite grille permettant de calculer facilement la quantité de sel présente dans les aliments et de distinguer ceux dont la teneur en sodium est faible, acceptable ou trop forte (lire l'encadré ci-dessous). L'Asbl NUBEL a également établi une table de composition des aliments (2). A noter : une carence en sel est quasiment impossible, tant celui-ci est présent naturellement ou par adjonction dans les aliments.

Un sel est-il préférable à un autre ?

Tous les sels, quel que soit leur prix, contiennent du sodium. Mais mieux vaut privilégier le sel étiqueté "iodé". L'iode est très important pour la croissance et, en particulier, pour le développement du cerveau. On le trouve principalement dans les algues, les crustacés et le poisson. Mais notre alimentation est généralement déficiente en iode. Choisir un sel iodé (sans en abuser!) devrait permettre de pallier ce manque. Cela dit, pour prévenir de nombreuses maladies, dont les pathologies cardiovasculaires, le mieux est de compléter la réduction de sel par des exercices physiques.

Isabelle Thirion

(1) P. MEYER, L'Homme et le sel. Réflexions sur l'histoire humaine et l'évolution de la médecine, Paris, Institut d'édition Sanofi-Synthelabo, 2000, 216 p.

(2) L'Asbl NUBEL publie la Table belge de composition des aliments. Elle donne un aperçu des nutriments présents dans les aliments (protéines, lipides, hydrates de carbone, minéraux, vitamines, fibres... et sodium) Infos : 02-524.72.20 - <http://www.nubel.com>

Un sel n'est pas l'autre

L'origine de tout sel, qu'il provienne de mines ou de marais salants, est marine. Les mines de sel sont, en effet, la trace de mers primitives qui se sont retirées lors du remodelage des continents ou qui se sont asséchées lors d'une période de réchauffement climatique. Connue sous le nom de **sel gemme**, ce sel est désigné par **sel de terre** ou **sel minier** lorsqu'il est extrait à sec. Il est parfois dissout, naturellement, par des eaux d'infiltration qui réapparaissent sous forme de sources ou de mares salées. Le sel peut aussi être récolté en injectant de l'eau dans les gisements. La saumure ainsi produite est pompée puis chauffée à des fins de récupération après évaporation de l'eau. Le sel ainsi obtenu est du **sel fin**. Certains exploitants appellent aussi "sel fin" le gros sel broyé.

Le **sel dit de mer** provient des marais salants ou salins. Il s'agit de bassins alimentés par de l'eau de mer. Sous l'action du vent et du soleil, l'eau s'évapore et arrive à saturation. Le sel cristallise alors et se dépose au fond du salin, où il est récolté. C'est le **gros sel**. Plus l'évapo-

ration est lente, plus les cristaux sont gros. La couleur de ce sel, pas toujours blanc, vient d'éléments présents dans l'eau ou de la couche d'argile sur laquelle précipite le sel. **La fleur de sel** est une fine couche de sel qui se forme à la surface des salins lorsque certaines conditions météorologiques sont réunies. Le



© Philippe Turpin/BELPRESS

sel de Guérande est issu des marais salants de Guérande, situés sur la côte sud de la Bretagne entre la Loire et la Vilaine. On trouve encore des **sels raffinés** (dont on ôte certains éléments), des **sels traités** (pour ne pas absorber l'humidité de l'air par exemple) ou des **sels naturels**. Le **sel iodé** est du sel auquel de l'iode a été rajouté. En effet, même le sel de mer, naturellement, ne contient pas d'iode car ce nutriment disparaît lors de l'évaporation de l'eau de mer.

Une campagne "Stop le sel!"



Lancée le 7 mai dernier par Laurette Onkelinx, la ministre fédérale de la Santé, la campagne "réduction de la consommation de sel" repose sur trois outils, dont le plus original est le "salinomètre", une petite latte plastique qui permet d'apprécier jusqu'à quel point un produit alimentaire est salé ou non. En effet, le plus souvent, l'étiquette d'un aliment mentionne la teneur en sodium, et pas en sel.

Pour connaître cette dernière, il faut multiplier le sodium par 2,5. Le salinomètre, imprimé à 400 000 exemplaires, permet cette conversion automatique. Le second outil est une mini-brochure reprenant les conseils pour diminuer la consommation de sel alimentaire. Elle est disponible dans la majorité des points de contact de la Mutualité chrétienne, les pharmacies et les grandes surfaces. A consulter également, le site www.stople sel.be, enrichi d'un quiz et d'informations spécifiques pour les bébés. Brochures et salinomètres peuvent y être commandés.

A noter, enfin, que cette mobilisation anti-sel inclut l'industrie alimentaire. Elle s'est engagée à réduire progressivement (10% d'ici à 2012) la teneur en sel d'une série de produits alimentaires de base : pains, sauces, soupes, fromages, plats préparés, etc.



Priorités de la Mutualité et réponses

Les politiques sociales développées au niveau des Régions et des Communautés concernent de près les membres de la Mutualité chrétienne, et en particulier ceux qui vivent en situation de précarité à cause d'un âge avancé, de problèmes de santé ou de handicap, de revenus limités, ou sont victimes d'exclusion sociale.

A la veille des élections, la Mutualité et les associations qui lui sont proches rappellent leurs préoccupations. Elles sont ici épinglées autour de quelques points et de questions soumises aux partis politiques. En voici des extraits.

L'intégralité du memorandum est accessible sur le site www.mc.be rubrique : qui sommes-nous ? – memorandum ainsi que les questions et les réponses in extenso des quatre principaux partis : CDH, Ecolo, MR, PS.

Lire également l'éditorial en page 16



Les lieux de vie pour les personnes âgées et handicapées

Il est important que chacun soit au centre du choix de son lieu de vie. Permettre ce choix, c'est mettre à disposition un éventail suffisamment large de services, de logements adaptés, d'hébergements collectifs, de possibilités de court-séjour et de répit...

Si l'hébergement en institution compte parmi les solutions, de nombreuses demandes ne peuvent être rencontrées faute de places, tout particulièrement pour les adultes handicapés et âgés. Ainsi, une analyse fine de tous les dispositifs relevant de l'accueil et l'hébergement est nécessaire pour lever les moratoires là où cela s'impose.

La question des coûts des différentes formes de prises en charge est également déterminante. Un meilleur soutien financier aux services afin qu'ils réduisent leur coûts devrait être envisagé. Le recours à une forme d'assurance autonomie serait également susceptible de rencontrer cette préoccupation. Tandis qu'un soutien spécifique devrait aussi être apporté aux personnes prenant en charge un proche à domicile.

→ Comment pensez-vous rencontrer le problème de l'offre limitée et du nécessaire soutien financier à accorder aux personnes ?

CDH : « (...) le cdH s'engage à (...) adapter la programmation des lits en MR/MRS (maisons de repos - maisons de repos et de soins) à la situation réelle, soutenir les familles pour aménager des logements en vue d'une cohabitation avec les aînés, développer des structures d'accueil intergénérationnelles et agir sur l'accessibilité financière de ces établissements. En ce qui concerne les personnes handicapées, (...) le cdH propose [notamment -ndlr] de multiplier les appartements de transition dans le cadre d'un programme d'accompagnement à l'autonomie et d'encourager la construction de logements accessibles et modulables dans le secteur privé (...) »

Ecolo : « Il faut promouvoir et soutenir de nouvelles formes de conception du logement axées sur l'évolution de l'habitat et sa reconfiguration au fil des périodes de la vie. Le maître-mot est ici la diversité : formules d'habitat groupé, résidence-service, accueil familial, habitat kangourou (...) »

MR : « Le MR veut favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, notamment par l'exonération de la première tranche de 50.000 euros des droits de succession d'un logement qui, au jour du décès du propriétaire bailleur, était loué depuis plus de 9 ans à une personne physique de plus de 65 ans. (...) Le MR veut augmenter le nombre de logements accessibles aux aînés en situation de handicap par [notamment ndlr] une prime à l'accessibilité du logement aux propriétaires-occupants et aux propriétaires-bailleurs (...) »

PS : « En matière de personnes handicapées (...), le PS souhaite [notamment ndlr] lever progressivement le moratoire qui limite actuellement la création de nouvelles places (...), avec une attention particulière pour les personnes polyhandicapées ou ayant des troubles du comportement (...). En matière de personnes âgées, afin de renforcer la diversification et la flexibilité de l'accueil, le PS propose [notamment ndlr] de poursuivre les efforts pour l'installation de centres de jour, des centres de soins de jour, de maisons de type communautaire et d'autres actions novatrices (...) »



Les aides à domicile

Une véritable politique du maintien à domicile doit garantir l'accessibilité financière à des services de qualité pour tous. Il y a quelques années, le gouvernement fédéral a mis en place le dispositif des titres-services en vue de sortir du travail au noir des milliers de travailleurs, en leur offrant un contrat de travail et des conditions barémiques acceptables, en vue de rencontrer également des besoins non couverts auprès des utilisateurs. C'est ainsi que ce système s'est inscrit progressivement dans le paysage belge de l'aide à domicile. Il importe que les politiques garantissent la qualité des prestations tant des aides ménagères «titres-services» que des métiers de l'aide sociale, et évitent la confusion quant aux qualifications. Les prestations «titres-services» devraient être limitées à l'aide ménagère, au repassage ou au transport. Le coût des prestations des aides familiales doit en outre être revu car il s'avère trop élevé pour les bénéficiaires de l'aide.

→ Quelles mesures concrètes envisagez-vous de prendre dans ce sens ?

CDH : « (...) nous proposons d'organiser une concertation entre les entités fédérées, compétentes pour les services d'aides familiales, et le fédéral, compétent pour les titres-services, ainsi qu'avec les secteurs, afin de délimiter ensemble et précisément les tâches, les formations, éventuellement les types d'utilisateurs qui relèvent de chacun des métiers et la manière de procéder pour s'assurer qu'il n'y ait pas de confusion des métiers sur le terrain. (...) »

Ecolo : « Ecolo juge que la concurrence faite par les titres services aux services non-marchands spécialisés et compétents n'est pas acceptable et qu'il faut donc limiter le recours à ces titres à des secteurs d'activités ne demandant pas de compétences sociales spécifiques (Ecolo refuse ainsi l'élargissement des Titres-services au secteur de l'enfance et de la petite enfance) (...) »

MR : « (...) le MR veut accorder une déduction fiscale permettant de gommer la différence entre l'intervention personnelle via le titre-service et l'intervention personnelle dans le coût de l'aide familiale. »

PS : « (...) les prestations liées au système de titres-services doivent être limitées aux prestations d'aide ménagère, de repassage ou de transport. (...) Aussi, le programme du PS prévoit un renforcement des services d'aides familiales et d'aides soignants afin de soutenir les familles et aidants proches et les rendre plus accessibles aux personnes les plus fragilisées socialement et économiquement. »



Promotion de la santé et lutte contre les inégalités

L'accès à la santé ne dépend pas uniquement des soins de santé eux-mêmes. Sur un indice 100 qui définirait l'accès santé, 20 sont relatifs à l'accès et à la qualité des soins de santé, mais 80 sont dus à la qualité de vie, à l'enseignement et à la formation, au logement, à l'emploi, à l'insertion dans un tissu social...

Il y a lieu d'investir beaucoup plus dans la promotion de la santé et dans la prévention, d'abord pour vivre mieux et ensuite parce que les soins curatifs coûtent de plus en plus cher. Il manque une approche transversale de prévention et de promotion de la santé dans toutes les politiques. En insistant particulièrement sur la réduction des inégalités sociales de santé : information sur la prévention, les services disponibles, les vaccinations, les modes d'accès financier aux soins, etc. Car les inégalités sont prononcées. Ainsi l'espérance de vie est inférieure de cinq années pour la classe sociale la plus faible par rapport à la classe la plus élevée.

→ Quels moyens pensez-vous consacrer à cette approche transversale de la santé dans la prochaine législature ?

CDH : « Nous proposons non seulement de mettre en place une stratégie globale et transversale, mais aussi pluriannuelle, et d'établir dès le début de la législature un plan décennal de promotion et de prévention en matière de santé pour tous les francophones. »

Ecolo : « (...) Ecolo estime nécessaire de mettre en place, comme au Québec (Loi sur la Santé Publique Québécoise), un processus qui confère au Ministre de la Santé et des Affaires sociales de chaque niveau de pouvoir un rôle de conseiller au gouvernement et un pouvoir d'interpellation des autres ministres pour toute question liée à la santé publique (...) »

MR : « Le MR recommande d'anticiper les blocages institutionnels en signant des accords de coopération favorisant une politique de la santé intégrée, concertée et globale; d'impliquer les pouvoirs locaux (communes et CPAS) en matière de prévention et de promotion de la santé (...); de veiller à la mise en place d'indicateurs statistiques standardisés pour que les données wallonnes puissent être mises en relation avec celles de Bruxelles. »

PS : « (...) il est essentiel de soutenir l'augmentation de l'offre en matière de structures multidisciplinaires qui renforcent l'accès aux soins de première ligne (médecins généralistes, infirmiers, kinésistes...). (...) favoriser le développement des maisons médicales (...), également renforcer la spécificité des centres de planification familiaux en Région wallonne (...) »



Une politique du médicament et du patient

Dans notre pays, n'est pas transparente, ainsi qu'un aussi par une acc approprié, au prix

ments ne peut pas simplement être co ques. Les intérêts sociaux doivent prime Aussi, la Mutualité s'oppose à une mo concernant l'information des patients p médicaments avec obligation de presc transparence accrue et la publication concernant la pharmacovigilance ain commercialisation sur la sécurité des médica

→ Soutenez-vous une transparence Si oui comment ?

CDH : « (...) Nous soutenons également ment les aspects économiques, de sant cessité d'offrir au secteur pharmaceutic loppement du commerce, de l'emploi et pour entraver le développement d'une surs, efficaces et bon marché pour tous. »

Ecolo : « Nos propositions spécifiques pa les suivantes: mettre sur pied un fonds eu en matière de médicaments. Ceci perme qui permet à l'industrie de justifier des pri trer les moyens sur des priorités de sant sur des produits simplement rentables co cation la plus large possible du système ki

MR : « (...) le MR est favorable à accentu corps médical sur le rôle et la responsa prescription des médicaments, tout en g rapeutique, et donc celle de prescrire. »

PS : « Le PS s'opposera aux projets de la ser la publicité sur les médicaments sou formation, pas de publicité. (...) le PS pro des médicaments une coordination inter d'une base de données comparative sur le



Alliances et la marche

Les gouverne bruxelloise et de la projet de Charte a un aboutissement ments de ce texte l'Etat entretient a

de domaines qui concernent la Mutu culture, l'éducation et la formation.

Dans ces secteurs, ce ne sont pas les sir qualité de l'offre, ni un service ou un p l'Etat définisse des normes claires, plac ment, d'accessibilité pour tous... Dar que les règles qu'il édicte ne conduisen secteur public et les associations sur le te

→ Soutenez-vous la concrétisation de la Charte associative ?

CDH : « Le cdH soutient la concrétisation tive et veut aller plus loin en déclinant ce cal afin que les associations perçoivent l'i

Ecolo : « Oui. Tout au long du processus ciative, Ecolo a veillé à ce que ce texte ne nes intentions, mais que ses principes s de loi (...) »

MR : « (...) Nous privilégions (...) une app dans un souci de pluralisme. En ce sens chand et non marchand, nous préférons eux, de même qu'avec les pouvoirs publi associatif. »

PS : « Oui. Face à la crise qui risque de plo tutions précaires, il est nécessaire, plus autre voie que celle qui consiste à ne val ciété. (...) »

des politiques

Politique européenne L'engagement volontaire et associatif

la fixation du prix des médicaments. Garantir l'accessibilité aux soins de la meilleure qualité de vie, cela passe par l'accessibilité réelle au médicament le plus efficace et le plus juste. La politique des médicaments doit être conduite sur la base d'intérêts économiques.

la modification de la législation européenne par les firmes pharmaceutiques, pour les brevets. Elle demande entre autres une simplification de toutes les informations et données. Elle demande aussi que l'obligation d'études post-commerciales soit maintenue.

Comment accuser dans les prix ?

La politique visant à séparer clairement la santé publique et d'affaires sociales : la nécessité d'un environnement propice au développement de l'innovation ne peut servir de prétexte à une politique d'accès à des médicaments trop élevés.

Le rapport au prix des médicaments sont européens (voire mondial) pour la recherche et de contourner le problème des brevets trop élevés. Ceci permettrait de concentrer le public plutôt que sur des recherches comme c'est le cas actuellement ; et l'application de l'offre de marché public (...)

La promotion de l'information et la sensibilisation du public (collective) des médecins dans la garantie de garantir aux médecins la liberté thé-

La Commission européenne visant à autoriser la prescription, car le patient a besoin d'implication, en matière de négociation des prix et de stratégie dont l'objectif est la constitution d'un prix et sur ses éléments constitutifs (...)

Contre la marchandisation des services

Les accords conjoints des Régions wallonne, française et de la Communauté française ont adopté le principe de la charte associative. Il est vital que ce texte trouve un cadre concret ayant force légale. Les fondateurs assurent notamment les relations que la charte associe avec le monde associatif dans une série de principes : la santé, l'aide aux personnes, la

Les règles du marché qui assurent la transparence des prix accessibles à tous. Il est essentiel que la charte des exigences de qualité, d'encadrement de cette optique, l'Etat doit veiller à ce qu'il n'y ait pas à une concurrence stérile entre le secteur public, ou entre associations.

Comment garantir un texte légal

La charte par un texte légal de la charte associative, certains de ses principes jusqu'au plan local ont un impact concret et direct. (...)

La construction de cette charte associative ne se limite pas à une déclaration de bonnes intentions, mais doit être coulés dans un texte qui ait force

La charte doit être pragmatique et non idéologique, mais plutôt que d'opposer les mondes marchands et associatifs, elle doit encourager la complémentarité entre eux. Le MR soutient donc l'idée d'un Pacte

La charte doit impliquer de nombreux citoyens dans des débats publics, et jamais, de rappeler qu'il existe une valeur sociale que la valeur marchande de la so-



Des emplois dans le secteur non-marchand

Les services offerts par le secteur non marchand public et associatif sont bien développés dans notre pays, mais nous constatons qu'il reste beaucoup à faire pour répondre aux nouveaux besoins.

Améliorer la qualité de la vie, garder le lien avec l'environnement familial, garantir le respect des personnes... sont des aspirations qui montrent que notre développement socio-économique doit être davantage consacré à des services financés par tous d'une manière suffisante. En cette période de crise, il est bon de rappeler que le secteur non-marchand est un secteur créateur d'emplois.

→ Comptez-vous instaurer et respecter une véritable concertation sociale tripartite : représentants des travailleurs, des employeurs et autorités subsidiaires ?

CDH : « Nous avons plus que jamais besoin d'un secteur non marchand développé, d'une nouvelle dynamique de services aux personnes, d'un secteur associatif soutenu. Ces différentes dimensions doivent former un véritable contrat social pour une société à visage humain. (...) »

Ecolo : « Oui. Le secteur non-marchand répond à des besoins sociaux et il est créateur d'emplois. Toutefois, il s'agit dès maintenant de se rendre compte que les budgets publics sont et seront très affectés par la crise économique et financière. Les marges seront très faibles et il s'agira de bien définir les priorités d'investissement. »

MR : « Cette concertation sociale doit encore être renforcée et chaque partie doit assumer sa propre part de responsabilité. La concertation sociale doit néanmoins continuer à s'envisager dans le cadre d'enveloppes budgétaires déterminées de manière à préserver les équilibres budgétaires. »

PS : « Oui. L'emploi dans le secteur non marchand permet de répondre à des besoins sans cesse en croissance (...). Pour la prochaine législature, le PS propose notamment : de poursuivre et d'amplifier les politiques de l'Aide à la Promotion de l'Emploi non marchand (...). »



Le soutien aux aidants

Entre l'indépendance à domicile et la grande dépendance exigeant une institutionnalisation médicalisée, il se passe parfois nombre d'années au cours desquelles, l'entourage, les « aidants » sont fort sollicités. Ils le sont aussi dans d'autres circonstances de la vie qui touchent à l'autonomie de leur proche. Il importe d'apporter une aide à ces aidants.

→ Quel type de soutien envisagez-vous de mettre en place en termes d'information, de structures relais et d'aide financière ? → Soutenez-vous la mise en place d'une assurance autonomie et selon quelles modalités ?

CDH : « Le cdH propose, en ce qui concerne le maintien à domicile des personnes, d'apporter un réel soutien aux aidants-proches en leur offrant un statut ; de pérenniser et renforcer l'offre de services d'aides et de soins à domicile (...); de faciliter l'application de l'idée 'une maison pour deux générations' (...). Le cdH soutient effectivement l'idée de créer, au niveau fédéral, une 'assurance autonomie', laquelle devrait permettre de rembourser les soins non médicaux des personnes fortement dépendantes. »

Ecolo : « (...) que les accompagnantes et accompagnants soient soutenus dans leur choix et que leurs droits soient préservés (valorisation de leur travail d'assistance, soutien aux employeurs qui prennent en compte la situation de ces aidants et aidants et leur permettent de conjuguer vie familiale et professionnelle, maintien des droits sociaux de la ou du travailleur dans le temps) (...). Nous soutenons la création d'une assurance autonomie (...). »

MR : « Depuis 2001, la Communauté flamande a mis en place un régime d'assurance autonomie (...) la Région wallonne et la Cofoc ne peuvent rester inactives. Elles doivent, sous la prochaine législature, prendre des initiatives afin d'assurer l'égalité des Belges en termes de couverture contre la dépendance. Le MR plaide par ailleurs depuis longtemps pour l'octroi d'un statut fiscal et social à l'aidant proche (...). Le statut de l'aidant proche doit garantir aux parents qui décident d'interrompre leur carrière professionnelle pour s'occuper d'un proche dépendant, le maintien, durant toute la période de soins, de leurs droits à la sécurité sociale ainsi que la valorisation de leurs prestations, notamment pour leurs droits à la pension. »

PS : « Au-delà de la diversification des formules d'accueil des personnes dépendantes, les soins et l'assistance apportés par leur entourage doivent être soutenus : en organisant une guidance, une information et un soutien à destination de l'aidant ; en permettant à l'aidant d'accéder à différents services d'aide à domicile pour son propre ménage (...). Le PS confirme sur le plan fédéral sa volonté d'améliorer la prise en charge des personnes âgées dépendantes, par une extension des conditions d'accès à l'allocation pour personnes âgées (APA) (...). »



L'engagement volontaire et associatif

Le dynamisme d'une société repose entre autres sur la capacité des citoyens à se mobiliser avec d'autres autour de projets à dimension sociale, culturelle, sportive... Le volontariat de toute personne quel que soit son âge, sa situation professionnelle ou ses capacités physiques doit être soutenu. Les conditions d'accès au volontariat doivent

rester souples pour les personnes en situation de chômage, d'incapacité de travail... La Commission européenne a décidé de consacrer 2011 comme l'année européenne des volontaires. Or les programmes de volontariat européen s'adressent principalement aux jeunes, ils devraient s'ouvrir à d'autres. La démocratie a par ailleurs tout à gagner d'une forte implication de la société civile dans les prises de décisions et leur évaluation.

→ Pensez-vous qu'une reconnaissance de la valeur de la vie associative et du volontariat contribue à une Europe plus sociale et solidaire ? → Comment voyez-vous la contribution des Communautés et Régions à ce projet européen ?

CDH : « (...) les pouvoirs publics ont la responsabilité de créer les conditions qui facilitent l'engagement libre des citoyens. Concrètement pour le cdH, cela passe notamment par le financement des programmes de formation des volontaires (...) et par une simplification administrative. A moyen terme, (...) il ne faut pas traîner 'à faire remonter' la charte associative à tous les niveaux de pouvoirs, tant au fédéral qu'au niveau européen (...) »

Ecolo : « (...) La Belgique occupera à nouveau bientôt la Présidence européenne. C'est une belle occasion pour les Régions et les Communautés de plaider dans le sens indiqué par la Charte associative. De plus, le milieu associatif, très développé en Belgique depuis très longtemps a une histoire et une expérience à partager au niveau européen. »

MR : « Le MR est convaincu que le volontariat constitue non seulement un vecteur d'insertion sociale mais aussi un moyen de resserrer les liens sociaux. (...) Ce volontariat associatif et public ne doit pas entraver le parcours de réinsertion au sens large, il doit être limité à quelques heures par jour. Les raisons (santé, équité) pour ne pas être disponible pour un emploi, énoncées dans la loi instaurant le Droit à l'intégration sociale, doivent être étendues au refus du volontariat. (...) »

PS : « (...) l'action associative doit continuer à vivifier notre démocratie. Les associations qui la composent nourrissent la critique sociale et contribuent à rendre le monde plus intelligible. (...) C'est aussi la création, en partenariat avec les Régions, d'un cadre pour promouvoir l'action associative locale visant la vie de quartier, la cohésion sociale et l'action citoyenne ou encore la concrétisation des principes de la Charte associative. »



Mobilité et transport

La mobilité réduite est une dépendance qui doit, comme les autres dépendances, être prise en charge par la solidarité entre les citoyens c'est-à-dire par les pouvoirs publics. Adapter les transports en commun, aménager les véhicules et les infrastructures doit tenir compte des usagers les plus faibles. Il en va de même pour la politique de mobilité urbaine globalement.

Pour ce qui concerne le transport médico-sanitaire, une évaluation des réglementations en œuvre devra être faite ; car les coûts engendrés pour les malades chroniques, par l'actuel décret, sont insupportables.

→ Partagez-vous ces préoccupations de la MC ?

CDH : « (...) Au vu du succès du Plan Escargot, de la fréquentation des véhicules de transport spécialisé et des attentes non encore rencontrées sur les lignes publiques par les personnes à mobilité réduite (PMR), les actions favorisant la mobilité des PMR devront encore être renforcées à l'avenir. (...) Le cdH partage les préoccupations des Mutualités chrétiennes en matière d'accessibilité pour tous aux services tels que les transports médico-sanitaires. (...) »

Ecolo : « Notre programme se penche sur la question de la mobilité des personnes en situation de handicap et sur leur accessibilité à toute une série de services ou de biens. Il prévoit explicitement pour les gares de veiller à la généralisation des aménagements pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un accès facilité et adapté au matériel roulant. »

MR : « La mobilité est un droit, pour les personnes à mobilité réduite aussi. (...) Il faut éviter que tout déplacement devienne une course d'obstacles amenant certaines d'entre elles à diminuer leurs sorties, les coupant ainsi insidieusement de la vie sociale. (...) L'accessibilité n'est pas non plus la qualité première des transports en commun. »

PS : « Nous sommes favorables à poursuivre et amplifier les efforts en termes d'adaptation des transports en commun pour les rendre accessibles (...). Par ailleurs, de manière générale, le PS propose un programme "la rue appartient à tous" qui permette de tenir compte de tous les usagers, en particulier les plus vulnérables. (...) »

OFFRES D'EMPLOI

LES CLINIQUES UNIVERSITAIRES UCL DE MONT-GODINNE RECRUTE (H/F):
-> un audiologiste
 Plus de détails de cette offre sur le site: www.uclmontgodinne.be
 Envoyez vos candidatures avant le 1^{er} juillet à Thierry Godet, Directeur des Ressources Humaines, Cliniques Universitaires UCL de Mont-Godinne - 5530 Yvoir ou drh-montgodinne@uclouvain.be

L'ASBL "INSTITUT D'EDUCATION SAINT-JEAN-DE-DIEU" À NAMUR RECHERCHE (H/F):

-> deux licenciés en psychologie

CDI - entrée au 1er septembre - pour une participation active au fonctionnement d'équipes pluridisciplinaires.

Un à temps plein (38 h/sem.) pour l'accueil et l'aide à des jeunes de 7 à 18 ans - missions: aide et soutien aux jeunes et aux équipes éducatives - encadrement d'un groupe de jeunes impliquant des prestations de soirées et de samedis.

Un à mi-temps (19 h/sem.) pour l'accueil et l'aide à des enfants de 0 à 7 ans - missions: observations, entretiens d'aide individuels, accompagnement des parents dans leur rôle éducatif et soutien du lien parental - l'expérience auprès d'enfants, de jeunes et/ou de familles en difficulté, ainsi qu'en accompagnement de professionnels constituent des atouts - le permis de conduire B est indispensable.

Envoyez vos candidatures avec CV avant le 2 juin (en précisant le temps de travail) à Vincent Dufour, rue Louis Loiseau 39 - 5000 Namur.

L'ASBL SANTÉ ET SOLIDARITÉ RECRUTE POUR SA POLYCLINIQUE (H/F):

-> un assistant dentaire

Fonction: assister le praticien - gestion journalière des rendez-vous et suivi des dossiers.

Profil: une expérience d'assistant dentaire (ou suivez actuellement une formation) ou une expérience équivalente et prêt à vous former - sens du contact et des relations humaines - maîtrise de l'outil informatique - organisé, méthodique, rigoureux et précis - faire preuve d'habileté manuelle - être discret - partager les valeurs défendues par la Mutualité chrétienne.

Offrons: contrat à temps partiel d'une durée de six mois, avec possibilité de reconduction - cadre de travail agréable dans une polyclinique rénovée.

Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 31 mai à Philippe Lamalle, Directeur, Centre de Diagnostic, rue Laoureux 31 - 4800 Verviers ou cdv.direction@skynet.be

L'OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ DU HAINAUT RECRUTE (H/F):

-> un cadre spécialisé Niveau A4 spécifique - pour son unité "Santé prévention".

Profil: Dr. en médecine avec compétences en prévention et/ou promotion de la Santé ou Dr. en Santé publique ou Dr. en sciences humaines dans une matière en lien avec la santé - contrat temps plein à titre intérimaire - engagement immédiat pour 24 mois.

-> un spécialiste en santé publique et analyse de données

pour le programme "Génération en Santé" - CDD dans le cadre du projet Interreg IV "Génération en santé" - engagement immédiat jusqu'au 30 sept. 2012.

Plus de détails de ces offres sur le site: <http://observatoiresante.hainaut.be>

Rens.: Dr Christian Massot, 065/87.96.11 Envoyez une lettre de candidature avec CV complet à L'Observatoire de la Santé du Hainaut, rue Saint-Antoine 1 - 7021 Havré ou observatoire.sante@hainaut.be

LIRE ET ÉCRIRE EN WALLONIE RECHERCHE (H/F):

-> un expert administratif et financier

CDI - temps plein - lieu de travail Namur. Plus de détails de cette offre sur le site: <http://wallonie.lire-et-ecrire.be> - rubrique "actualités".

Envoyez votre candidature pour le 29 mai à Lire et Écrire en Wallonie, rue Saint-Nicolas 2 - 5000 Namur ou coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be

LE SECRÉTARIAT NATIONAL DE LA CSC ENGAGE (H/F):

-> un conseiller social pour son service d'étude et pour les domaines de: la politique relative au marché du travail et la politique du non-marchand - CDI - temps plein.

Fonction: conseiller les responsables politiques - représenter la CSC au sein d'organes de consultation et de concertation - fournir une aide aux centrales et aux fédérations en termes de contenu - réaliser des études dans des domaines d'intérêt syndical majeur.

Profil: diplômé en sciences sociales avec une spécialisation en sciences sociales ou politiques, ou équivalent par expérience. Plus de détails de cette offre sur le site: www.csc-en-ligne.be

Renseignements: Chris Serroyen, 02/246.34.25

Envoyez votre candidature avec CV pour le 4 juin au plus tard à la CSC, Secrétariat national, Jo Eelen, chef du personnel, chée. de Haecht 579 - 1030 Bruxelles ou jeelen@acv-csc.be

L'ASBL "MAISON MARIE IMMACULÉE" MR-MRS, RECHERCHE (H/F):

-> deux kinésithérapeutes
Un pour le Foyer Sainte-Elisabeth à St-Ghislain (19h/sem.)

Un pour la Maison Marie Immaculée à Neufvilles (28.30h/sem.).

Envoyez vos candidatures à Mr JF Maribro, responsable DRH, Grand Chemin 61 - 7063 Neufvilles ou ressourceshumaines@asbl-mmi.be

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES PATROS RECHERCHE (H/F):

-> un permanent pédagogique

chargé de projets - CDI - passeport APE obligatoire - engagement immédiat. Plus de détails de cette offre sur le site: www.patros.be - 071/28.69.50.

Envoyez votre candidature avec CV et une lettre de motivation manuscrite pour le 15 juin au plus tard à FNP, Laurent Jauniaux, rue de l'Hôpital 17 - 6060 Gilly ou emploi@patros.be

"ENSEMBLE DE MAINS" ENGAGE (H/F):

-> un infirmier A1 ou A2 - temps plein - pour des soins à domicile en région Bruxelloise.

Profil: dynamique, sens du contact et de l'organisation - gérer un pool de patient - esprit d'équipe et de communication.
Offrons: la possibilité de formations continues, une voiture de société, carte essence, chèques repas, forfait GSM et de bonnes conditions de travail.
 Rens.: 0479/28.80.46, Jean-Marie Collin.

OFFRES DE SERVICE

L'ASBL AUXILIA RECHERCHE (H/F):

-> des bénévoles

pour donner des cours individuels à des personnes handicapées, 1h à 1h30/sem., spécialement en informatique, en dessin, en cours de base alphabétisation et post-alphabétisation. Renseignements: 02/647.79.44 le mardi ou le jeudi de 9h30 à 16h30 ou asblauxilia@altern.org

LA CROIX JAUNE ET BLANCHE DE LA PROVINCE DE NAMUR RECHERCHE (H/F):

-> des étudiants pendant les mois de vacances.

Condition: avoir effectué un stage en soins à domicile et habiter dans les régions de Namur, Andenne, Eghezée, Ciney, Gedinne et Walcourt - voiture de service à votre disposition et salaire attractif. Renseignements: 081/25.74.57 ou centre.namur@asd-namur.be - www.fasd.be

VOLONTARIAT D'ENTRAIDE ET AMITIÉ ASBL RECHERCHE (H/F):

-> des bénévoles

désireux de se rendre en maison de repos, clinique, crèche, école de devoirs... dans toute la communauté française - engagement de minimum 12 périodes de 4h ou 6 jours durant les vacances

Offrons: encadrement, assurance et formation à l'écoute
 Renseignements: 02/219.15.62 ou site www.entraideetamitie.be

L'ASBL "NIVELLES-DRAGOMIRESTI" RECHERCHE:

-> des familles

du 31 juillet au 16 août, pour accueillir des enfants venant d'une région pauvre du nord de la Roumanie (Dragomiresti). Renseignements: 071/84.26.66 M. Cowez.

en marche

LE JOURNAL DE LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles
 ☎ 02-246 41 11 - Fax : 02-246 46 30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

Editeur responsable : Jean Hermesse, Opberg, 23 - B^{re} 11, 1970 Wezembeek-Oppeem.

Rédactrice en chef : Catherine Daloze ☎ 02-246 46 29 - E-mail : catherine.daloz@mc.be

Secrétariat de rédaction - Journalistes :

Joëlle Delvaux ☎ 02-246 46 24 - E-mail : joelle.delvaux@mc.be
 Françoise Robert ☎ 02-246 46 26 - E-mail : francoise.robert@mc.be
 Philippe Lamotte ☎ 02-246 57 51 - E-mail : philippe.lamotte@mc.be

Administration - Petites Annonces :

Carine Renquin ☎ 02-246.46.27 - Nelly Cohen ☎ 02-246 46 28
 Internet : Chantal Dubuc ☎ 02-246 46 23

Photographes: Jürgen Doom, Béatrice Petit, Belpress, Marcel Minnée, Corbis.

Maquette : Olagil sprl - Mise en page : Olagil sprl, Chantal Dubuc, Philippe Maréchal



Affilié à l'Union de la presse périodique UPP
 Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique
 Tirage moyen 460.000 exemplaires

Bimensuel - Parution tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août)

Imprimerie : REMY-ROTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing
 Routage : BARBIER - Parc Créalys - Zoning industriel - 5032 Isnes (Gembloux)

VACANCES INTERSOC

Les amoureux de la montagne, comblés cet été

Aussois en formule All In+, du 9 au 18 août

Aussois, authentique village de montagne situé en Haute-Maurienne (France) à proximité du Parc National de la Vanoise, est LA destination de l'été pour tous les incondionnels du All-in+. Depuis tôt le matin - petit déjeuner prolongé - jusque tard dans la soirée - terrasse chauffée -, vous êtes l'objet de toutes nos attentions. Chaque jour, une promenade ou excursion est organisée par un animateur Intersoc. En plus, animation pour les enfants de 3 mois à 14 ans.

Prix :

ADULTE :	648 EUR
DE 15 À 17 ANS :	583,20 EUR
DE 11 À 14 ANS :	518,40 EUR
DE 7 À 10 ANS :	388,80 EUR
DE 4 À 6 ANS :	194,40 EUR
DE 0 À 3 ANS :	GRATUIT



Saint-Luc en pension complète, du 28 juillet au 6 août

Saint-Luc (Suisse) est le point de chute idéal pour des vacances à la montagne: confort simple et retour à la nature. Il faut dire qu'avec ses alpages fleuris, ses petits bois, ses lacs limpides et ses glaciers impressionnants, le Val d'Anniviers est un cadre idyllique.

Chaque jour, une promenade ou excursion est organisée par un animateur Intersoc. En plus, animation pour les enfants de 3 mois à 14 ans.

Prix :

ADULTE :	396 EUR
DE 15 À 17 ANS :	356,40 EUR
DE 11 À 14 ANS :	316,80 EUR
DE 7 À 10 ANS :	237,60 EUR
DE 4 À 6 ANS :	118,80 EUR
DE 0 À 3 ANS :	GRATUIT

Pour plus d'informations, consultez notre site internet www.intersoc.be ou téléphonez à notre service clientèle au 070/23 38 98 de 8h à 18h en semaine et de 8h à 13h le samedi.

LIC A5654/LIC 7013

DOMAINE DE NIVEZÉ NATURE, BIEN-ÊTRE, SANTÉ

Le Domaine de Nivezé à Spa, maison de convalescence et de vacances de la Mutualité chrétienne, vous propose une semaine promotionnelle cet été, du 21 au 28 août, ainsi qu'une semaine sur le thème des champignons du 2 au 9 octobre.

Semaine promo été, du 21 au 28 août

- 7 nuitées en pension complète
- des essuies de bains dans votre chambre
- un apéritif d'accueil à 17h30 le jour de l'arrivée
- 1 entrée aux fabuleux "Thermes de Spa"

Prix : 330 EUR.

Semaine à thème "Champignons", du 2 au 9 octobre

- 7 nuitées en pension complète
- des essuies de bains dans votre chambre
- un apéritif d'accueil à 17h30 le jour de l'arrivée
- présentation: la passion pour le monde fongique
- promenade guidée sur le thème des champignons
- conférence par Mr Philippe Gason sur "la découverte des champignons sauvages comestibles"
- 1 entrée aux fabuleux "Thermes de Spa" (accès avec votre véhicule)
- cueillette des plantes sauvages et atelier de cuisine "les saveurs des plantes"
- promenade et cueillette des champignons dans le parc + atelier cuisine
- un repas festif le jeudi soir sur le thème de la semaine
- un apéritif le jour du départ

Prix : 450 EUR.

Le domaine de Nivezé est entièrement équipé pour les personnes à mobilité réduite.

-> Adresse : Domaine de Nivezé, route du Tonnelet 76 - 4900 Spa.
Renseignements : Tél. : 0492/56.78.58. (Manuela Johnne) - promo@niveze.be - www.niveze.be



PETITES ANNONCES

PETITES ANNONCES RÉSERVÉES AUX MEMBRES DE LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE

Chaque famille membre de la Mutualité chrétienne bénéficie par année civile d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

Comment faire ?

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement ou versement sur le compte **000-0079000-42** (pas d'argent !) au nom des Editions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi que la preuve de votre

Divers

Soleil et bien être au quotidien, av. sal. 3+1+1 vert lagon + tabl. chêne moyen. 475 EUR, posters vinyl diff. paysages (140x200) 30 EUR/pce., art. de qualité. 0496-42.74.98 [Verriers] [V43385]

Remerciements pour grandes grâces obtenues, M.U., S.G. [V43418]

AV: table à repasser, jamais utilisée, 1m17 x 40cm, 30 EUR. 010-61.45.37 de 11h à 13h. [V43419]

AV: tente Fapard 6p., 3ch., gr. cuis., peu servi: 80 EUR, 2 br. ordi, peu serv.: 20 EUR, mach. à coudre Singer, tb. état et meubl. ch.: 60 EUR. 065-66.02.05. [V43413]

Hergé, Tintin, Quick et Flupke, Petit xème, etc... j'expertise gratuitement tout Hergé etc... chez vous ou chez moi, sans aucune obligation de vente. 02-6653.47.16 - 0486-90.70.27. [V42533]

AV: cse. décès, scooter médical électr. Sterling Swift, 3 roues, parfait état, 1.100 EUR. 0496-28.28.59. [V43407]

Av: anc. brouette avec bac, 1m3 bois sec, 30 EUR, tabl. à scier, 150 EUR, pte. toné. élect. 20 EUR, tabl. sàm. avec all., 25 EUR, bassine fer 15 EUR, poste à souder/roues. 067-67.05.92. [V43386]

AV: poussette jumeaux, 100 EUR + poussette simple, 75 EUR. 061-61.39.82 - 0494-19.54.47. [V43394]

AV: piano Fazer + tabouret, très bon état, 1.250 EUR. 0476-72.43.93 - 071-84.30.43. [V43346]

Donne jusqu'à 70 EUR ou même plus pour bonnes cartes postales anciennes. 071-38.59.90 de 14 à 18h sauf w-e. [V43129]

AV: ordinateurs Pentium IV, compl. et équipés Windows XP, garantie 12 mois, 195 EUR. 0485-64.13.50. [V43157]

AV: 1 chaise électr., 1 lève pers. électr. et 1 lève pers. pour auto. 087-22.55.51. [V43357]

Achat cash, monnaie ancienne/récente, ts. pays, ts. métal + cartes postales av. 1950, ts. pays + livres guerre 40-45, Heimdat, ardennes, avions... 0499-39.51.03. [V43356]

AV: foyer gaz N. Martin en fonte, charbon factice, vitre, excell. état, achat fin 2002, 1.385 EUR, laissé: 600 EUR. 0477-84.02.87. [V43355]

Ateliers LanguArt - peintures, déco, Fr., All., Nld., Ital. à Namur - www.art-aux-mains-magiques.be - 0475-80.74.89. [V43342]

Pour connaître la valeur réelle de vos Tintin N/B, couleurs et Petit XXème., expertise verbale gratuite. 0475-69.75.38. [V42789]

Emploi/Services

Infirmière avec exp., cherche place garde-malade, nuit ok, possède véhicule, juillet - août. 0479-27.21.10. [E43377]

Dame compagnie francophone, tr. bonnes réf., cherche travail journalée samedi + garde de nuit, sem. ou w-e. 02-374.68.90. [E43392]

Garnisseur de fauteuils, travail à l'ancienne, devis grauit, nombreuses références, cannage, Maison Didot 081-40.04.80 ou 081-40.06.79 à Mozet. [E42633]

Immobilier

AV: Evere, charmant rdc, 1ch. 50m2, jard. s.o., 1000m2, ent. clôt. et sécur., 2001, excell. ét., prox. grd. axes, transp., mag., quart. vert, ds. clos familial avec maisons. 0494-44.75.90. [I43322]

AV: appart. Mont-sur-Marchienne, 2ème ét., 2ch. 0479-62.46.08. [I43423]

Locations

Bouge, dès le 1/7, appt. 97m2, 2ch., nv. résid., cuis.full éq., sal., sàm., sdb+d., buand.+éviers, gr. terr., gar., cave, calme, lum., prox. ville, mag. et autor., 715 EUR/m. 0476-76.44.94. [L43192]

Mobilier

AV: armoire (homme debout), chêne massif, excel. copie, style XVIII, 4 portes, poss. tv et magnéto, lect./enr. dvd, H. 190cm, L. 115 cm, larg.: 54cm, 900 EUR. 0495-26.19.49 - 063-38.66.05. [M43411]

AV: belle armoire anc. chêne, tb. état, ht.: chapeau de gendarme, centre 2,28m, larg.: 1,40m, prof.: 53,5, 2 portes, 2 tiroirs. 071-63.35.01. [M43378]

Villégiature (Belgique)

St-Idesbald digue, appart. 2ch. 065-66.71.65 - 0499-11.80.32. [V43366]

Coxyde, appt., 4p., tt conf., vue sur mer, mai, juin, juillet, août, sept., oct., nov. 0497-14.65.33. [V43390]

Dohan/Semois, Bouillon, chalet tt. conf., end. calme, proxim. forêt, semois, télé distr., w-e, mois. 061-46.64.31. [V43393]

paiement au Service des petites annonces - En Marche - 579 chaussée de Haecht, BP 40 - 1031 Bruxelles, par fax au 02/246.46.30. ou e-mail à enmarche@mc.be

02/246.46.27 – enmarche@mc.be

Dates ultimes de rentrée des annonces :

Le vendredi 5/6 pour l'édition du **18/6**; **le vendredi 19/6** pour l'édition du **2/7**.

Attention ! Vos petites annonces ne peuvent être publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la preuve du paiement et votre vignette jaune.

Le samedi 10/6 pour l'édition du **13/6**; **le samedi 24/6** pour l'édition du **27/6**.

Le dimanche 11/6 pour l'édition du **14/6**; **le dimanche 25/6** pour l'édition du **28/6**.

Le mardi 13/6 pour l'édition du **16/6**; **le mardi 27/6** pour l'édition du **30/6**.

Le mercredi 14/6 pour l'édition du **17/6**; **le mercredi 28/6** pour l'édition du **31/6**.

Le jeudi 15/6 pour l'édition du **18/6**; **le jeudi 29/6** pour l'édition du **2/7**.

Le vendredi 16/6 pour l'édition du **19/6**; **le vendredi 30/6** pour l'édition du **3/7**.

Le samedi 17/6 pour l'édition du **20/6**; **le samedi 31/6** pour l'édition du **3/7**.

Le dimanche 18/6 pour l'édition du **21/6**; **le dimanche 3/7** pour l'édition du **6/7**.

Le lundi 19/6 pour l'édition du **22/6**; **le lundi 4/7** pour l'édition du **7/7**.

Le mardi 20/6 pour l'édition du **23/6**; **le mardi 5/7** pour l'édition du **8/7**.

Le mercredi 21/6 pour l'édition du **24/6**; **le mercredi 6/7** pour l'édition du **9/7**.

Le jeudi 22/6 pour l'édition du **25/6**; **le jeudi 7/7** pour l'édition du **10/7**.

Le vendredi 23/6 pour l'édition du **26/6**; **le vendredi 8/7** pour l'édition du **11/7**.

Le samedi 24/6 pour l'édition du **27/6**; **le samedi 9/7** pour l'édition du **12/7**.

Le dimanche 25/6 pour l'édition du **28/6**; **le dimanche 10/7** pour l'édition du **13/7**.

Le lundi 26/6 pour l'édition du **29/6**; **le lundi 11/7** pour l'édition du **14/7**.

Le mardi 27/6 pour l'édition du **30/6**; **le mardi 12/7** pour l'édition du **15/7**.

Le mercredi 28/6 pour l'édition du **1/7**; **le mercredi 13/7** pour l'édition du **16/7**.

Le jeudi 29/6 pour l'édition du **2/7**; **le jeudi 14/7** pour l'édition du **17/7**.

Le vendredi 30/6 pour l'édition du **3/7**; **le vendredi 15/7** pour l'édition du **18/7**.

Le samedi 1/7 pour l'édition du **4/7**; **le samedi 16/7** pour l'édition du **19/7**.

Le dimanche 2/7 pour l'édition du **5/7**; **le dimanche 17/7** pour l'édition du **20/7**.

Le dimanche 3/7 pour l'édition du **6/7**; **le dimanche 18/7** pour l'édition du **21/7**.

Le dimanche 4/7 pour l'édition du **7/7**; **le dimanche 19/7** pour l'édition du **22/7**.

Le dimanche 5/7 pour l'édition du **8/7**; **le dimanche 20/7** pour l'édition du **23/7**.

Le dimanche 6/7 pour l'édition du **9/7**; **le dimanche 21/7** pour l'édition du **24/7**.

Le dimanche 7/7 pour l'édition du **10/7**; **le dimanche 22/7** pour l'édition du **25/7**.

Le dimanche 8/7 pour l'édition du **11/7**; **le dimanche 23/7** pour l'édition du **26/7**.

Le dimanche 9/7 pour l'édition du **12/7**; **le dimanche 24/7** pour l'édition du **27/7**.

Le dimanche 10/7 pour l'édition du **13/7**; **le dimanche 25/7** pour l'édition du **28/7**.

Le dimanche 11/7 pour l'édition du **14/7**; **le dimanche 26/7** pour l'édition du **29/7**.

Le dimanche 12/7 pour l'édition du **15/7**; **le dimanche 27/7** pour l'édition du **30/7**.

Le dimanche 13/7 pour l'édition du **16/7**; **le dimanche 28/7** pour l'édition du **31/7**.

Le dimanche 14/7 pour l'édition du **17/7**; **le dimanche 29/7** pour l'édition du **1/8**.

Le dimanche 15/7 pour l'édition du **18/7**; **le dimanche 30/7** pour l'édition du **2/8**.

Le dimanche 16/7 pour l'édition du **19/7**; **le dimanche 31/7** pour l'édition du **3/8**.

Le dimanche 17/7 pour l'édition du **20/7**; **le dimanche 1/8** pour l'édition du **4/8**.

Le dimanche 18/7 pour l'édition du **21/7**; **le dimanche 2/8** pour l'édition du **5/8**.

Le dimanche 19/7 pour l'édition du **22/7**; **le dimanche 3/8** pour l'édition du **6/8**.

Le dimanche 20/7 pour l'édition du **23/7**; **le dimanche 4/8** pour l'édition du **7/8**.

Le dimanche 21/7 pour l'édition du **24/7**; **le dimanche 5/8** pour l'édition du **8/8**.

Le dimanche 22/7 pour l'édition du **25/7**; **le dimanche 6/8** pour l'édition du **9/8**.

Le dimanche 23/7 pour l'édition du **26/7**; **le dimanche 7/8** pour l'édition du **10/8**.

Le dimanche 24/7 pour l'édition du **27/7**; **le dimanche 8/8** pour l'édition du **11/8**.

Le dimanche 25/7 pour l'édition du **28/7**; **le dimanche 9/8** pour l'édition du **12/8**.

Le dimanche 26/7 pour l'édition du **29/7**; **le dimanche 10/8** pour l'édition du **13/8**.

Le dimanche 27/7 pour l'édition du **30/7**; **le dimanche 11/8** pour l'édition du **14/8**.

Le dimanche 28/7 pour l'édition du **31/7**; **le dimanche 12/8** pour l'édition du **15/8**.

Le dimanche 29/7 pour l'édition du **1/8**; **le dimanche 13/8** pour l'édition du **16/8**.

Le dimanche 30/7 pour l'édition du **2/8**; **le dimanche 14/8** pour l'édition du **17/8**.

Le dimanche 31/7 pour l'édition du **3/8**; **le dimanche 15/8** pour l'édition du **18/8**.

Le dimanche 1/8 pour l'édition du **4/8**; **le dimanche 16/8** pour l'édition du **19/8**.

Le dimanche 2/8 pour l'édition du **5/8**; **le dimanche 17/8** pour l'édition du **20/8**.

Le dimanche 3/8 pour l'édition du **6/8**; **le dimanche 18/8** pour l'édition du **21/8**.

Le dimanche 4/8 pour l'édition du **7/8**; **le dimanche 19/8** pour l'édition du **22/8**.

Le dimanche 5/8 pour l'édition du **8/8**; **le dimanche 20/8** pour l'édition du **23/8**.

Le dimanche 6/8 pour l'édition du **9/8**; **le dimanche 21/8** pour l'édition du **24/8**.

Le dimanche 7/8 pour l'édition du **10/8**; **le dimanche 22/8** pour l'édition du **25/8**.

Le dimanche 8/8 pour l'édition du **11/8**; **le dimanche 23/8** pour l'édition du **26/8**.

Le dimanche 9/8 pour l'édition du **12/8**; **le dimanche 24/8** pour l'édition du **27/8**.

Le dimanche 10/8 pour l'édition du **13/8**; **le dimanche 25/8** pour l'édition du **28/8**.

Le dimanche 11/8 pour l'édition du **14/8**; **le dimanche 26/8** pour l'édition du **29/8**.

Le dimanche 12/8 pour l'édition du **15/8**; **le dimanche 27/8** pour l'édition du **30/8**.

Le dimanche 13/8 pour l'édition du **16/8**; **le dimanche 28/8** pour l'édition du **31/8**.

Le dimanche 14/8 pour l'édition du **17/8**; **le dimanche 29/8** pour l'édition du **1/9**.

Le dimanche 15/8 pour l'édition du **18/8**; **le dimanche 30/8** pour l'édition du **2/9**.

Le dimanche 16/8 pour l'édition du **19/8**; **le dimanche 31/8** pour l'édition du **3/9**.

Le dimanche 17/8 pour l'édition du **20/8**; **le dimanche 1/9** pour l'édition du **4/9**.

Le dimanche 18/8 pour l'édition du **21/8**; **le dimanche 2/9** pour l'édition du **5/9**.

Le dimanche 19/8 pour l'édition du **22/8**; **le dimanche 3/9** pour l'édition du **6/9**.

Le dimanche 20/8 pour l'édition du **23/8**; **le dimanche 4/9** pour l'édition du **7/9**.

Le dimanche 21/8 pour l'édition du **24/8**; **le dimanche 5/9** pour l'édition du **8/9**.

Le dimanche 22/8 pour l'édition du **25/8**; **le dimanche 6/9** pour l'édition du **9/9**.

Le dimanche 23/8 pour l'édition du **26/8**; **le dimanche 7/9** pour l'édition du **10/9**.

Le dimanche 24/8 pour l'édition du **27/8**; **le dimanche 8/9** pour l'édition du **11/9**.

Le dimanche 25/8 pour l'édition du **28/8**; **le dimanche 9/9** pour l'édition du **12/9**.

Le dimanche 26/8 pour l'édition du **29/8**; **le dimanche 10/9** pour l'édition du **13/9**.

Le dimanche 27/8 pour l'édition du **30/8**; **le dimanche 11/9** pour l'édition du **14/9**.

Le dimanche 28/8 pour l'édition du **31/8**; **le dimanche 12/9** pour l'édition du **15/9**.

Le dimanche 29/8 pour l'édition du **1/9**; **le dimanche 13/9** pour l'édition du **16/9**.

Le dimanche 30/8 pour l'édition du **2/9**; **le dimanche 14/9** pour l'édition du **17/9**.

Le dimanche 31/8 pour l'édition du **3/9**; **le dimanche 15/9** pour l'édition du **18/9**.

Le dimanche 1/9 pour l'édition du **4/9**; **le dimanche 16/9** pour l'édition du **19/9**.

Le dimanche 2/9 pour l'édition du **5/9**; **le dimanche 17/9** pour l'édition du **20/9**.

Le dimanche 3/9 pour l'édition du **6/9**; **le dimanche 18/9** pour l'édition du **21/9**.

Le dimanche 4/9 pour l'édition du **7/9**; **le dimanche 19/9** pour l'édition du **22/9**.

Le dimanche 5/9 pour l'édition du **8/9**; **le dimanche 20/9** pour l'édition du **23/9**.

Le dimanche 6/9 pour l'édition du **9/9**; **le dimanche 21/9** pour l'édition du **24/9**.

Le dimanche 7/9 pour l'édition du **10/9**; **le dimanche 22/9** pour l'édition du **25/9**.

Le dimanche 8/9 pour l'édition du **11/9**; **le dimanche 23/9** pour l'édition du **26/9**.

Le dimanche 9/9 pour l'édition du **12/9**; **le dimanche 24/9** pour l'édition du **27/9**.

Le dimanche 10/9 pour l'édition du **13/9**; **le dimanche 25/9** pour l'édition du **28/9**.

Le dimanche 11/9 pour l'édition du **14/9**; **le dimanche 26/9** pour l'édition du **29/9**.

Le dimanche 12/9 pour l'édition du **15/9**; **le dimanche 27/9** pour l'édition du **30/9**.

Le dimanche 13/9 pour l'édition du **16/9**; **le dimanche 28/9** pour l'édition du **1/10**.

Le dimanche 14/9 pour l'édition du **17/9**; **le dimanche 29/9** pour l'édition du **2/10**.

Le dimanche 15/9 pour l'édition du **18/9**; **le dimanche 30/9** pour l'édition du **3/10**.

Le dimanche 16/9 pour l'édition du **19/9**; **le dimanche 1/10** pour l'édition du **4/10**.

EXPOSITION

Alfred Stevens, le peintre de ces dames

Alfred Stevens était une star incontestée de la peinture sous le Second Empire. Aujourd'hui, il est un peu oublié et décrié pour son académisme. Le musée des Beaux-Arts de Bruxelles répare cette injustice.

«Être ou paraître une femme comme il faut», voilà bien un emploi à plein temps, dans le Paris de cette fin du XIX^{ème} siècle. Napoléon III est empereur des Français, et Paris, cette «moderne Babylone», est un vaste théâtre. Alfred Stevens, «le plus Parisien des Belges», y vit comme un poisson dans l'eau. Il est l'ami de Manet et de Degas, fréquente assidûment Sarah Bernhardt, a ses entrées chez la princesse de Metternich. A l'époque, les femmes qui «savaient se mettre se distinguaient par leur façon de jeter le châle, de le draper, de le casser en de beaux plis. Sans parler des harmonies à ménager entre la variété de ses tons et celui de la robe» (1). Stevens saura leur rendre hommage avec une maîtrise inégalée.

On dit souvent de lui qu'il est le peintre de la femme. D'une certaine femme en tout cas : la bourgeoise de fortune récente, que son époque cantonne exclusivement au domestique et à l'affectif. Elle doit obéissance à son mari, est exclue de la chose publique, enfermée dans son quotidien. Et c'est ce quotidien-là que Stevens saisira à merveille, dans la lignée de ces peintres flamands qu'il vénère : Van Eyck pour le travail des matières, Metsys, et surtout Vermeer, pour la sensualité de la facture et la célébration d'une simplicité somme toute artificielle.

D'opulence et de luxe

Né à Bruxelles le 11 mai 1823, rapidement orphelin, Alfred est élevé par ses grands-parents, tenanciers

du Café de l'Amitié, Place Royale. L'établissement est fréquenté par des hommes politiques, des écrivains, des artistes belges et étrangers; le jeune Alfred et ses frères Joseph et Arthur y prendront le sens de la répartition et une certaine ouverture d'esprit. Il entre à l'Académie des Beaux-Arts dont le directeur est le peintre Joseph Navez, disciple de David et maître exigeant. A l'automne 1849, il s'installe à Paris et développe un réalisme social dans le sillage de son frère Joseph. Mais, très vite, il

épouse son milieu d'adoption et change de sujet et de genre : «Il peint encore des mains tendues, mais ce sont de jolies petites mains blanches, et elles s'ouvrent non plus à l'aumône mais au baiser» (2). Sa peinture comme sa vie seront d'opulence et de luxe. Il peint l'intimité des boudoirs, la réelle solitude de ces femmes nanties, la cruauté du quant-à-soi, dans une exubérance de soie, de velours et de cachemire. Jusqu'à commettre «l'erreur du trop bien fait», selon la formule du critique Gombrich? En digne héritier de la peinture hollandaise Stevens, toujours, investit le détail d'une fonction narrative. Celui-ci doit fixer l'attention et permettre d'entrer plus avant dans l'action : un bras qui tombe suffit à déduire la teneur de la lettre que tient la main.

Mais Stevens est un jouisseur, pas un comptable. Très vite les soucis financiers s'accumulent. Pour y faire face, il faut produire et vendre. Il s'aperçoit alors «qu'il y a profit à mettre l'art à portée des bourgeois». Mais le bourgeois redoute encore l'absence de su-

jet dans une peinture; son regard a besoin d'être soutenu par l'histoire. Et la vision d'une femme «comme il faut» ne le fait plus rêver. Stevens prend alors pour modèle des grisettes, qu'il «débarbouille», les vêt des plus belles robes du couturier Worth, prêtées par la princesse de Metternich, et les dépose dans les décors les plus somptueux. De ces tableaux se dégage alors «une légère odeur de souffre, si légère qu'elle ne les empêche nullement de prendre place au salon» (3). Il peindra aussi des marines, très probablement des œuvres de commande pour rembourser les créances.

L'Histoire du Siècle

Alfred Stevens et le portraitiste Henri Gervex conçoivent pour l'Exposition Universelle de 1889, à Paris, un immense panorama qui sera installé dans une rotonde aux Tuileries. Ce panorama ne déroulera pas des paysages insolites ou des batailles célèbres, mais une vision de la période 1789-1889, l'Histoire du Siècle. Celle-ci regroupera 660 personnages identifiables grandeur nature sur 120 mètres de toile circulaire et 20 mètres de hauteur, soit trois étages. A la fin de l'Exposition, la toile a été découpée et distribuée aux actionnaires. Trois morceaux sont visibles à l'exposition sur la vingtaine localisée. On peut y reconnaître Meissonnier, Dumas fils ou Charlotte Corday.

Le billet d'entrée à l'exposition donnant accès aux collections des musées, il est possible de resituer l'œuvre de Stevens dans son contexte. On peut ainsi découvrir au Musée d'Art Moderne les œuvres de son frère Joseph. Ce dernier utilise les chiens comme métaphore des conditions sociales subies par le prolétariat, là où ils ne seront qu'ac-



Remember ou la Dame en jaune, 1863, huile sur bois.

cessoires de mode chez Alfred. On peut encore découvrir l'étrange similitude entre «La rupture» de Stevens et le «Portrait de Marguerite» que Khnopff peindra dix ans plus tard. Revoir aussi les peintures de Navez, le professeur de dessin de Stevens. Et enfin apprécier les toiles de James Ensor, qui avait choisi une voie si différente et trouvait les couleurs de Stevens... «confitures».

Linda Léonard

(1) M. Salomon, 1901
(2) P. Mantz, la Gazette des Beaux-Arts, 1867
(3) Danielle Derrey-Capron

Alfred Stevens, jusqu'au 23 août, aux Musées royaux des Beaux-Arts, rue de la Régence, 3 à 1000 Bruxelles. 02/538.32.11 www.expo.stevens.be
Prix: 9 EUR. Réductions pour les seniors et les - de 26 ans. Catalogue : 29 EUR.
Pour se plonger dans le Paris de Manet et croiser l'ombre de Stevens, lire «Un chasseur de lions», d'Olivier Rolin, Seuil, 18 EUR.

EN MARGE...

Europe, où te caches-tu?

Nous serons appelés à voter le 7 juin prochain. Il faudrait être de très mauvaise volonté pour ignorer que le socialiste Di Rupo se démène pour que son parti reste le premier de Wallonie. Il faudrait aussi être affreusement distrait pour ne pas s'apercevoir que le libéral Didier Reynders s'acharne à détrôner son rival. Joëlle Milquet travaille durement sur tous les terrains pour que son «centre humaniste» continue à participer au pouvoir et Jean-Michel Javaux nous a bien fait comprendre que ses amis «Verts» sont décidés à sortir de l'opposition. Nous savons donc tous que nous aurons à choisir nos députés régionaux wallons et bruxellois.

Mais il paraît que nous devons aussi élire nos représentants au parlement européen. Là, il faut plus que de la bonne volonté pour savoir qui veut quoi! Quatre têtes de liste nous ont été présentées distraitemment par nos quotidiens. En dehors des initiés qui fréquentent les états-majors des partis, rarissimes sont ceux qui connaissent ce que nous proposons ces messieurs-dames pour l'Europe. Pourquoi les médias sont-ils si avares d'informations sur les enjeux européens? Parce que les journalistes, comme les partis, pensent que le citoyen moyen s'en soucie «comme un poisson d'une pomme»!

Cette indifférence épaisse n'est guère rassurante alors qu'il y va de notre avenir et de celui de nos enfants. Il y a bien des circonstances atténuantes pour expliquer cette abstention. Ce qui est trop complexe décourage. Il est difficile de justifier le fait que les parlementaires doivent coûteusement se déplacer régulièrement de Strasbourg à Bruxelles, où siège la Commission sensée piloter le navire. Et encore, ceci n'est qu'un détail! Il est beaucoup plus malaisé de comprendre l'absence d'un plan européen d'envergure comparable au plan Obama pour faire face à la crise. Par ailleurs, malgré les efforts de Monsieur Solana, notre Europe de 500 millions d'habitants n'a pas pu se doter d'une politique étrangère commune qui permettrait d'œuvrer efficacement à la paix au Proche et au Moyen Orient. La liste des déceptions pourrait être allongée et nous faire oublier les avantages d'une Europe pacifiée.

Au fond, ne souhaitons-nous pas que ceux qui gouvernent l'Europe, ainsi que les parlementaires qui doivent la contrôler, nous soient mieux connus? A eux de faire un effort de communication. Mais à nous aussi de «lever le regard plus haut que le guidon». Il n'est pas trop tard.

BANDE DESSINÉE

A la recherche du clairon perdu

Il y a la grande Histoire de la guerre, celle des batailles, des héros et des traités de paix. En marge, il y a celle des oubliés et des inconnus au bataillon.

Marcel, héros malgré lui de «Trompe la mort», est de ceux-là. Trois quarts de siècle après la «Grande guerre», il vient l'idée saugrenue à ce papy de 85 ans de rompre la monotonie de sa vieillesse en partant à la recherche de son clairon perdu. Car Marcel, sous les drapeaux de la France en guerre, fut clairon de la troupe et, à ce titre, chargé de réveiller l'ardeur des soldats, morts de trouille autant devant l'ennemi que face aux ordres inconscients de leurs imbéciles de gradés, prêts à les jeter à une mort certaine. Pour l'aider à retrouver le précieux instrument, Marcel fait appel à Andréa, sa petite-fille. Et voilà les deux principaux protagonistes de ce récit lancés sur les routes de l'Hexagone. Lui, l'éternel bou-



gon, réac et misogyne. Elle, l'écolo insouciant et vraiment peu portée sur les souvenirs au goût de naphthaline de l'octogénaire ronchon.

Outre le côté insolite du scénario, c'est le personnage attachant de Mar-

cel, anti-héros par excellence, qui séduit dans cet ouvrage, de même que le traitement tendre/amer réservé par l'auteur au choc des générations. Par petites touches pleines d'humour et de tendresse mal contenue, Alexandre Clérissé parvient à dénoncer l'instrumentalisation des «grandes causes» du passé par une certaine classe politique d'aujourd'hui. Jusqu'à ce point d'orgue du récit où Marcel, devant une tribune municipale dont il refuse violemment les honneurs, lancera son avertissement : «Méfiez-vous, méfiez-vous! Ça commence comme ça... Ça parle d'héroïsme, de patriotisme, de drapeau (...) et ça vous envoie en moins de deux sous les bombes...» Boudeur, râleur, insupportable. Mais pas stupide pour un sou.

Ph.L.

Trompe la mort, Ed. Dargaud, 62 p. 14,50 EUR.

EDITORIAL ...

De la participation citoyenne à la responsabilité politique



© A.M. Jéroul

Tout prochainement, nous serons appelés à voter. Dans l'éditorial du numéro précédent de votre journal "En Marche", Jean Hermesse a mis en évidence toute l'importance du niveau européen en matière de santé pour les citoyens belges. Il en va de même pour les élections régionales dans notre pays.

Vous connaissez votre mutualité pour les remboursements qu'elle effectue, pour certains avantages qu'elle octroie au travers de son assurance complémentaire... Elle organise également une série de services et participe à la gestion et l'organisation de nombreuses institutions médico-sociales (hôpitaux, maison de repos, gardes d'enfants malades, soins et services à domicile, télévigilance...). Elle est aux côtés de dynamiques associatives et d'éducation permanente, au travers de mouvements tels que l'UCP, Altéo ou Jeunesse & Santé.

Pour ce qui concerne ces secteurs médico-sociaux et ces mouvements associatifs, les Régions wallonne et bruxelloise, de même que les Communautés française et germanophone ou la Cocof, jouent un rôle central du point de vue de la définition des politiques, des normes et des moyens qui y sont consacrés.

L'enjeu pour les Mutualités chrétiennes ainsi que son rôle ne se bornent pas à l'accès aux soins de santé. Ils s'étendent plus globalement à l'accès à la santé pour l'ensemble de la population et plus particulièrement dans la défense de ses membres. Or, nous savons que dans l'accès d'une population à la santé, les soins eux-mêmes comptent pour 20% alors que la qualité du tissu social d'une personne, l'enseignement et la formation, le logement, l'emploi jouent pour 80% d'une véritable qualité de santé. Les politiques mises en place dans les Régions et Communautés – comme elles touchent à ces matières – sont donc essentielles à l'amélioration de l'accès à la santé. La Mutualité chrétienne se doit d'assurer un rôle de veilleur social, de représentant de l'intérêt de ses membres auprès des autorités politiques.

Nous bâtissons nos positions sur deux types de fondements : nos services de recherches et développements internes, mais aussi la participation de nos membres à nos instances démocratiques, conseils d'administration et assemblées générales. Nous sommes en prise directe avec le vécu et l'expérience des hommes et des femmes qui composent ces lieux de décision démocratiques.

Afin de garantir au mieux la fonction d'interlocuteur des pouvoirs publics et politiques, nous travaillons préalablement aux élections à la rédaction d'un memorandum qui reprend nos priorités pour la législature à venir. Le cahier de revendications relatif aux élections du 7 juin, fut réalisé en plusieurs étapes.

Une première étape interne et participative

1. Nous avons évalué le travail réalisé par les actuels gouvernements et parlements au regard de notre memorandum en 2004.
2. Avec l'ensemble des conseils d'administration et des assemblées générales des mutualités francophones et germanophone, nous avons actualisé ces revendications et nous en avons dégagé de nouvelles. Plusieurs centaines

de personnes se sont réunies au sein des mutualités régionales à cette fin.

3. Nous nous sommes réunis une journée afin de dégager des priorités parmi l'ensemble de nos axes et pouvoir les soumettre sous forme de questions aux quatre partis principaux (CDH, Ecolo, MR et PS). Il est en effet facile de rédiger un catalogue de revendications ou de promesses ; il est responsable d'en dégager les "musts" et revendications essentielles. A cette étape, nous avons associé, aux côtés des membres des conseils d'administration des mutualités, les conseils d'administration des mouvements UCP, Altéo et Jeunesse & Santé.

Vous avez accès au résultat de ce travail sur www.mc.be où vous retrouverez les mémoires in extenso.

Une seconde étape : l'avis des principaux partis

De nombreuses institutions, fédérations, associations citoyennes, ont fait converger vers les directions des partis leurs revendications afin de les conscientiser aux besoins spécifiques d'une partie de la population, d'un secteur ou d'une matière.

Il nous semblait important de soumettre aux responsables politiques des principaux partis (CDH, Ecolo, MR et PS) une série de questions pour leur faire connaître nos propres approches et leur demander de se positionner en réponse. Nous avons extrait de leurs réponses des parties illustratives. Vous les retrouverez en pages 8 et 9 de ce numéro. Vous pouvez également prendre connaissance de leurs réponses complètes sur notre site internet.

Et après les élections

L'accompagnement de nos revendications ne se limitera pas au 7 juin. Au lendemain des élections, des négociations vont être entamées afin de déterminer les lignes de force des prochains gouvernements régionaux et communautaires. Nous suivrons pas à pas ces travaux et tenterons d'éclairer une nouvelle fois les négociateurs sur l'importance des priorités dégagées par les membres des Mutualités chrétiennes. Restera alors à suivre au quotidien les travaux des gouvernements et des parlements durant la prochaine législature...

Comme nous le répétons souvent, les institutions représentatives telles que les mutualités, les fédérations de pouvoirs organisateurs ou patronales ou encore les syndicats, jouent un rôle essentiel de structuration du dialogue social et politique. En préparant nos revendications, en interpellant de manière constructive les acteurs politiques, nous tenons à remplir pleinement notre rôle dans la démocratie belge où nous estimons avoir nos responsabilités. Chaque acteur doit prendre sa place sur la scène démocratique et il est important que chacun soit pleinement conscient des responsabilités de la qualité de son interprétation pour que la pièce soit bien jouée !

Alda Greoli
Secrétaire nationale

Lire également pages 8 et 9 – Memorandum ainsi que questions et réponses in extenso des partis politiques sur www.mc.be (rubrique : Qui sommes-nous ? – memorandum)

ÇA SE PASSE

→ Estime de soi

L'Université de Paix asbl organise les vendredis 29 mai, 5, 12 et 19 juin, 4 matinées sur le thème "Développer l'estime de soi".

Lieu : 4, bd du Nord - 5000 Namur.

Rens. : 081/55.41.40 - www.universitedepaix.be

→ Séjours avec Altéo

Altéo propose des séjours pour personnes valides ou à mobilité réduite avec une équipe de bénévoles motivés. A épinglez : Spa Nivezé du 24 au 31 juillet (418 EUR.), Banneux du 24 au 28 août (280 EUR.) St Jean-de-Luz en France du 7 au 16 septembre (899 EUR.). Transports en car.

Rens. : 065/40.26.46 - 069/25.62.68.

→ Alimentation durable et santé

Inter-Environnement Wallonie organise un cycle de rencontres/échanges avec des professionnels du secteur pour construire une vision commune de l'alimentation durable. Prochaine rencontre le mardi 16 juin, sur les enjeux de santé liés à l'alimentation.

Lieu : 1 rue St-Antoine - 7021 Havré.

Rens. : 081/25.52.81.

→ Labos ouverts

Le jeudi 28 mai, les chercheurs du GIGA-Cancer - Centre de Recherche en Cancérologie Expérimentale du CHU de Liège ouvrent leurs laboratoires au grand public. Visites guidées des différents laboratoires avec démonstrations à 14, 15 et 16h.

Lieu : Av de l'hôpital 3 - Sart Tilman - 4000 Liège.

Rens. : 04/366.24.80 - veronique.goffin@ulg.ac.be

→ Voyage développement durable

Loisirs et Vacances organise du 3 au 5 juillet, un voyage dans la ville de Freiburg, en Allemagne, qui développe de nombreux projets en matière d'énergies renouvelables, de mobilité... Départ d'Arlon.

Prix : 299 EUR.

Rens. : Tél./fax : 063/21.87.38

loisirssetvacances-lux@moclux.be

→ Vie associative à Charleroi

La Maison pour Associations organise le samedi 30 mai de 11 à 18h, un salon de la vie associative. Stands représentatifs de la richesse associative de Charleroi, animations, forum consacré à la charte associative...

Lieu : 80 rue de Mons - 6031 Marchienne-au-Pont.

Rens. : 071/53.91.53 - www.mpa80.be

→ Mutuelle d'épargne

Le mercredi 27 mai de 9h30 à 12h30, Crédal, RFA et SAW-B proposent aux entrepreneurs d'économie sociale de réfléchir à la possibilité de créer une mutuelle d'épargne solidaire comme cela existe au Québec et ailleurs.

Lieu : 42 rue Monceau-fontaine - 6031 Monceau-sur-Sambre

Rens. : 071/53.28.30 - info@saw-b.be

→ Sclérose en plaques

Les Ligues de la sclérose en plaque (SEP) des pays francophones s'unissent le dimanche 31 mai, pour rouler ensemble pour la SEP. Dès 9h, promenades en moto, à vélo, en handbike, animations...

Lieu : zoning industriel de Naninne.

Rens. : 081/40.15.55 - www.ligue.ms-sep.be

→ Deuil et entraide

Vous vivez un deuil difficile ? Sirius asbl propose un groupe d'entraide pour adultes. Nouveau cycle de 12 séances, tous les 15 jours en avant-soirée, entretien préalable indispensable. Gratuit.

Lieu : 5590 Ciney

Rens. : 083/21.24.94 - www.sirius-deuil.be

→ Acouphènes

Belgique Acouphènes asbl organise le samedi 6 juin à 15h, une conférence-débat intitulée "Docteur, dites-moi, les acouphènes..." par Dr. Pascaline Bras-seur, ORL. Prix : 8 EUR.

Lieu : 1 bd Zoé Drion - 6000 Charleroi.

Rens. : 04/367.45.65

www.belgiqueacouphenes.be

→ Epilepsie et conduite

La Maison du Hainaut organise avec la Ligue Belge contre l'Epilepsie une conférence le lundi 8 juin à 19h, sur le thème "Epilepsie et permis de conduire."

Lieu : 20 Quai du Brabant - 6000 Charleroi.

Rens. : 071/64.10.62 - <http://maison.hainaut.be>

→ Psoriasis en été

Psoriasis-contact asbl organise le mardi 2 juin à 18h45, une conférence intitulée "Psoriasis en été" par le Dr Ghislain, dermatologue.

Lieu : 2 rue de la Rampe du Château - 7000 Mons.

Rens. : 0494/36.98.92 - info@psoriasis-contact.be

→ Syndrome de Marfan

L'association belge du syndrome de Marfan asbl organise le lundi 1^{er} juin de 10h30 à 17h, une journée de rencontres à l'occasion des 20 ans de l'association. Au programme : conférence de deux chercheurs sur le Losartan, activités ludiques...

Lieu : Domaine Provincial de et à 1357 Hélécinne.

Rens. : 04/385.07.75 apr.16h - 0495/87.39.37

secretariat@marfan.be

→ Qui arme Israël et le Hamas ?

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) et Amnesty international organise le jeudi 28 mai de 9 à 14h des exposés-débat à l'occasion de la sortie de presse du livre intitulé "Qui arme Israël et le Hamas?". Prix : 5 EUR lunch compris.

Lieu : CGRI - 2 pl. Saintelette - 1020 Bruxelles.

Rens et réservation. : 02/241.84.20 - www.grip.org

→ Journée des mares

Natagora organise le samedi 6 juin une journée de sensibilisation à la protection des milieux humides et aux amphibiens. Visites guidées de mares de jardins et de mares naturelles dans une quinzaine de lieux en Wallonie.

Rens. : 0495/16.71.35 - www.natagora.be

→ Echanges linguistiques

Résider pendant 15 jours dans une famille, jouer, se faire de nouveaux amis et apprendre le néerlandais, tel est le but du club d'échanges linguistiques, mis sur pied par la Ligue des Familles et le Bond, son équivalent en Flandre). L'échange se fait entre enfants et ados de 8 à 18 ans et se pratique pendant les vacances scolaires. Le service met en contact des familles qui ont des mêmes affinités avec âges semblables. Droit d'inscription : 25 EUR par enfant.

Rens. : 067/21.33.57.

→ Révolutions adolescentes

Le groupe hospitalier La Ramée Fond'Roy organise le jeudi 28 mai à 20h une conférence publique sur le thème "Révolutions adolescentes". Le Pr. Marcel Rufo, pédopsychiatre français, parlera de son expérience avec les ados et les medias. Accès gratuit.

Lieu : 47 rue Rouge - 1180 Bruxelles.

Rens. : 02/340.26.54.

→ Communication et psychoses

Similes Bruxelles asbl organise le lundi 8 juin de 19 à 21h, une conférence intitulée "Communication et psychoses". Par Mr Dion Van Weerde, psychologue et psychothérapeute. Prix : 5 EUR.

Lieu : 30 r. de la Sablonnière - Bruxelles.

Rens. : 02/511.99.99 - 02/511.06.19.

→ Sexualité des aînés

L'Action Chrétienne Rurale des Femmes (ACRF) organise le jeudi 11 juin de 9h30 à 16h, un forum intitulé "La sexualité des plus soixante ans" et animé par Stéphanie Esmieu, psychologue sexologue.

Lieu : 15 rue Jaumain - 5330 Assesse.

Rens. : 083/65.51.92.

→ Enfants malvoyants

Canal Santé organise le mercredi 3 juin de 10 à 12h, une conférence-débat sur le thème "L'approche psychologique des enfants et adolescents mal ou non-voyants fréquentant l'enseignement ordinaire". Par Alain Eyckerman, psychopédagogue.

Lieu : 28 bd de l'Abattoir - 1000 Bruxelles.

Rens. : 02/548.98.00 - www.canal-sante.be